

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

L'allocation universelle

Partie I : Quels sont les objectifs, effets théoriques et observés d'une politique d'allocation universelle ?

Partie II : Aides étatiques et régionales en Belgique durant la crise de la Covid-19, étapes transitoires vers une allocation universelle ?

Auteur : François Mertens
Promotrice I : Anaïs Périlleux
Promoteur II : Mark Hunyadi
Année académique 2020-2021
Master 60 en sciences du travail

Remerciements

Je remercie avant tout mes parents, mes grands-parents, mes beaux-parents, mon frère, mes sœurs, mes amis et ma fiancée pour leur soutiens indéfectible durant cette entreprise particulière de reprise d'études universitaires après une décennie d'interruption.

J'adresse également toute ma gratitude envers mon associé et mes travailleurs qui ont accepté avec résilience et abnégation d'assumer parfois plus de travail que d'ordinaire afin que je puisse libérer le temps précieux nécessaire à la réalisation de ce projet qui me tient particulièrement à cœur.

Enfin, je remercie mes promoteurs pour leur confiance et leurs retours précieux par rapport à ce mémoire.

Partie 1 : Quels sont les objectifs, effets théoriques et observés d'une politique d'allocation universelle ? pp. 4 – 46.

Partie 2 : Aides étatiques et régionales en Belgique durant la crise de la Covid-19, étapes transitoires vers une allocation universelle ? pp. 47 – 77.

Note d'articulation. pp. 78 – 83.

Partie 1 : Quels sont les objectifs, effets théoriques et observés d'une politique d'allocation universelle ?

Table des matières

1. Introduction	7
2. Allocation universelle : Définition(s)	9
3. Pourquoi un revenu universel ?	10
4. L'allocation universelle comme politique publique	12
4.1. Objectifs d'une politique publique	12
4.2. Évaluation d'une politique publique	12
4.3. Objectif(s) d'une politique d'allocation universelle	14
5. Quel montant pour l'allocation universelle ?.....	18
6. Résultats empiriques et de modèles théoriques d'une telle politique	20
6.1. Résultats théoriques sur le taux de chômage, le bien-être, la pauvreté et l'économie.....	20
6.2. Résultats théoriques sur la flexibilité et l'empreinte carbone des individus.....	24
7. Expériences, études de cas et projets pilotes	26
7.1. Tour d'horizon.....	26
7.2. Finlande	30
7.2.1. Description.....	30
7.2.2. Objectif.....	30
7.2.3. Résultats observés	30
7.3. Pays-Bas	31
7.3.1. Description.....	31
7.3.2. Objectifs.....	32
7.3.3. Résultats observés	32
7.4. Espagne.....	33
7.4.1. Description.....	33
7.4.2. Objectifs.....	34
7.4.3. Résultats (intermédiaires) observés	34
7.5. Conclusions d'une méta-analyse	35
8. Comparaison des objectifs et effets supposés par rapport aux résultats théoriques et observés.....	36
9. L'impossible expérimentation.....	38
10. Conclusion	40
11. Bibliographie.....	42

1. Introduction

L'idée même que l'Etat doit pouvoir subvenir aux besoins de ses citoyens qui ne sont pas en mesure de le faire par eux-mêmes n'est plus contestée et fait partie intégrante de l'évolution de la société. L'implémentation d'un revenu de base universel représenterait cependant pour certains philosophes et économistes un pas encore plus avancé et une réforme vers le développement d'une société plus juste et démocratique d'importance équivalente à celle du suffrage universel (Birnbaum, 2016).

Dans cette première partie nous allons tout d'abord tenter de définir l'allocation universelle et d'identifier les justificatifs avancés pour la mise en place d'une telle politique publique.

Nous définirons également ce qu'est une politique publique et discuterons des moyens adéquats envisageables pour leurs évaluations, notamment par rapport à leurs pertinences relativement aux objectifs qu'elles se fixent.

Ensuite, nous tenterons d'identifier les objectifs principaux d'une politique d'allocation universelle. Pour ce faire, nous partirons du kaléidoscope des postulats existants sur le bien-fondé d'une telle politique en restant attentifs à ne pas omettre les effets négatifs potentiels avancés par les opposants à l'allocation universelle.

En ayant ces éléments à l'esprit, nous pourrions par la suite discuter objectivement des effets théoriques et potentiels d'une telle politique.

Les effets théoriques avancés par les défenseurs et opposants, tant qu'ils ne sont pas vérifiés via des simulations scientifiques ou via une application effective d'une politique d'allocation universelle, ne restent que des suppositions. C'est pourquoi, nous continuerons notre analyse par les résultats théoriques expérimentalement simulés. À cette fin, nous discuterons d'une série de simulations et autres expériences théoriques et empiriques réalisées par différents chercheurs et de leurs résultats obtenus.

Dans un souci d'exhaustivité analytique, nous discuterons ensuite des résultats observés lors d'expériences de mise en place d'une politique d'allocation universelle – ou apparentée – et autres projets pilotes de terrain. Nous avons, dans le cadre de ce travail, passé en revue une multitude d'expériences et projets pilotes ayant été menés – ou toujours en cours – à travers le monde. De ceux-ci, nous justifierons une sélection de trois expériences récentes dont nous détaillerons les caractéristiques et résultats obtenus.

Enfin, nous concluons par un constat paradoxal, fondamentalement lié à la définition-même d'une politique d'allocation universelle, qui nous amènera à pouvoir affirmer que les discussions autour de l'implémentation d'une telle politique, si elles font sens à notre avis, n'en revêtent pas moins un caractère particulièrement complexe.

2. Allocation universelle : Définition(s)

L'allocation universelle – ou revenu de base – peut être définie comme un « revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie » (Vanderborght & Van Parijs, 2005, p. 6). C'est un revenu *individuel*, *universel* et *inconditionnel* (Vandamme, 2020). Il est entendu que, par « revenu », les définitions ci-dessous sous-entendent le caractère périodique de cette allocation.

Le Basic Income Earth Network (BIEN), dont la mission est d'offrir des enseignements au grand public à propos des arguments alternatifs, propositions et problèmes concernant le revenu de base comme une idée, une institution et une politique publique (BIEN, 2021), définit précisément les cinq caractéristiques d'un « revenu de base » ou d'une « allocation universelle » :

- **Périodique** : payé à intervalles réguliers.
- **En espèces** : payé via un moyen de paiement qui permette aux bénéficiaires de décider librement comment le dépenser.
- **Individuel** : payé sur base individuelle (et pas par ménage par exemple).
- **Universel** : payé à tous, sans condition de ressources.
- **Inconditionnel** : payé sans obligation de travail ou de désir de travail.

Il existe un intérêt grandissant tant d'un point de vue politique qu'académique sur l'implémentation d'un système de revenu de base universel qui procurerait inconditionnellement à tous les individus un revenu substantiel et régulier sur le long-terme (Gibson et al., 2018). Un programme de revenu de base inconditionnel équivaut en réalité à une simple combinaison de trois sujets de débats complexes à savoir la conditionnalité, les cibles et la nature des aides sociales (Gentilini et al., 2019).

Il est important de distinguer un *revenu universel* d'un *régime de revenu universel*. Un *revenu universel* sera toujours un concept identique, peu importe le pays dans lequel il est implémenté. Il suivra toujours la définition générale communément acceptée d'un revenu inconditionnel pour chaque individu (Torry, 2019).

Un *régime de revenu universel* quant à lui est un *revenu universel* ayant des niveaux spécifiques pour chaque groupe d'âge, des méthodes de financement distinctifs et des modifications des systèmes de taxations et de redistributions caractéristiques. Il existe dans

chaque pays une infinité de possibilités de *revenus de base*, faisables ou non (Torry, 2019). Nous allons d'ailleurs, dans un prochain chapitre, aborder différentes expériences d'implémentation, de *régimes de revenu universel* et autres projets pilotes. Ceux-ci ont tous des caractéristiques différentes les uns par rapport aux autres, mais systématiquement des points communs avec le *revenu universel*.

3. Pourquoi un revenu universel ?

Les partisans de l'instauration d'une politique de revenu de base inconditionnel le sont pour des raisons différentes, mais qui résonnent particulièrement avec notre époque. La peur de l'impact négatif de la robotisation, la mondialisation et l'automatisation sur l'emploi en est une (Allas et al. 2020, Hoynes & Rothstein cités par Hasdell, 2020).

Ces phénomènes, ainsi que l'augmentation rapide du coût de la vie et notamment du logement, mettent déjà sous pression les aides sociales dans de nombreux pays. Le consensus autour de l'implémentation de politique d'allocation universelle est de faire bénéficier les citoyens d'un filet de sécurité financier, sans les obligations et contraintes d'un système administratif coûteux d'aides sociales. (Allas et al., 2020). Pour certains, les problèmes de robotisation sont déjà bien présents dans le sens où les travailleurs moins qualifiés subissent une stagnation des salaires et des opportunités d'emplois (Hoynes & Rothstein 2019). L'intuition réside ici dans le fait que l'automatisation et la robotisation réduisent la demande de travail peu qualifié (Périlleux, 2020) ce qui implique une diminution ou stagnation des salaires. Un revenu de base peut être considéré comme une réponse à ce problème. Il permettrait de transférer une partie des revenus du capital aux travailleurs – et aux inactifs – en leur apportant une meilleure qualité de vie (Hoynes & Rothstein 2019). Ce regain d'intérêt pour le revenu de base est notamment lié à la potentialité du revenu de base comme solution à l'augmentation des inégalités, à la pauvreté systémique et aux nouveaux défis que représentent l'avènement des nouvelles technologies et la restructuration fondamentale de l'économie mondiale. Malgré des décennies de croissance économique dans les pays développés, des pans entiers de la population ont été laissés de côté et les inégalités se sont creusées (Bor et al., cités par Hasdell, 2020).

Plus largement, une autre raison de l'implémentation d'une allocation universelle invoquée par ses partisans depuis des décennies, est basée à la fois sur ses impacts positifs potentiels tant sociaux qu'économiques et sur des principes éthiques fondamentaux (Standing, 2017 ; van Parijs & Vanderborght, 2017 cités par Nettle et al., 2020). D'un point de vue

philosophique, les défenseurs du revenu universel le voient comme un « droit à une part de la valeur créée par l'usage des ressources naturelles, [...] à une redistribution égale des héritages, à une part de l'héritage commun des générations passées, ou à une part socialisée des profits » (Vadamme, 2020, p.28).

Dans les autres cas, l'argumentation en faveur d'un RU (revenu universel) est plus contingente : celui-ci n'est justifié que dans la mesure où son introduction génère effectivement les bénéfices escomptés, qu'il s'agisse de la satisfaction du principe de différence chez Rawls, de la meilleure approximation de l'égalité de la fortune, de la meilleure transition vers le socialisme, le communisme ou la soutenabilité environnementale, du meilleur moyen de promouvoir la liberté comme non-domination, l'égalité sociale, la cause des femmes ou encore l'utilité collective maximale (Vadamme, 2020, p.28).

L'actualité plombée par la pandémie de Covid-19 semble donner un coup d'accélérateur aux réflexions autour de l'allocation universelle (Nettle et al., 2020). Les risques économiques supplémentaires engendrés par cette crise, surtout pour les individus déjà vulnérables, rendent encore plus importante la problématique d'aide aux plus fragiles (Allas et al., 2020). De nombreux articles scientifiques et de presse soulignent la pertinence actuelle des arguments en faveur de l'implémentation d'un revenu de base (Bush, 2020 ; Hensher, 2020 ; Volpicelli, 2020 cités par Nettle et al., 2020). Comme le dit Damon Jones, économiste à l'Université de Chicago, cité par Arnold (2020), p.2 : « S'il y a bien une occasion de faire pression pour une sorte de revenu plancher pouvant être versé en espèces aux individus, c'est celle-ci »¹. La nécessité d'une plus grande sécurité financière pour les ménages, d'une demande économique stable et d'une cohésion sociale ne va pas disparaître à la fin de la crise du coronavirus. Il pourrait être plus nécessaire que jamais de protéger les revenus des ménages et de stimuler la demande économique (Torry, 2020).

Néanmoins et plus largement, quelles que soient les causes contemporaines des inégalités, nous pouvons nous questionner sur l'efficacité du patchwork actuel des transferts sociaux (e.g. : allocations familiales, chômage, allocation d'incapacité, etc.) sur la suppression

¹ "If there's ever an opportunity to try to push for some sort of income floor that can be paid out in cash to people, this is the time to do it"

de la pauvreté et des inégalités et sur la capacité de notre système actuel à répondre aux changements sociétaux (Hasdell, 2020).

4. L'allocation universelle comme politique publique

Il existe différentes sortes de politiques publiques : des politiques économiques, sociales, environnementales, etc. Dans notre cas, nous pouvons estimer qu'une politique d'allocation universelle serait de type socio-économique, les objectifs visés par ses partisans étant principalement orientés vers l'efficacité économique, les libertés individuelles, le bien-être, etc.

4.1. Objectifs d'une politique publique

Une politique publique, pour être efficace, se doit d'être établie en vue de la réalisation d'objectifs concrets et mesurables. En fonction de l'échelle de cette politique, ces objectifs peuvent être tant micro-économiques que macro-économiques. Ils doivent être mesurables sans quoi l'évaluation de cette politique publique serait impossible.

Ces objectifs peuvent être répartis en trois catégories : les objectifs globaux, spécifiques et opérationnels (Dejemeppe & Van der Linden, 2006).

À titre d'exemple, dans le cadre de notre travail, nous pourrions spécifier les trois types d'objectifs de la sorte concernant l'allocation universelle :

- Objectif global : éradiquer la pauvreté.
- Objectif spécifique : diminuer les coûts administratifs de la redistribution tout en augmentant le bien-être de chaque individu.
- Objectif opérationnel : réduire de 90% les coûts administratifs de la redistribution et ne plus avoir aucun individu vivant sous le seuil de pauvreté.

4.2. Évaluation d'une politique publique

L'évaluation des politiques publiques est particulièrement importante car une inadéquation peut être coûteuse pour les finances publiques et la démocratie. Nous pouvons considérer une politique publique comme *efficace* si elle remplit les objectifs qu'elle s'est fixés. Une politique est *obsolète* si ses objectifs initiaux sont déjà atteints, *inefficace* si les objectifs ne sont pas entièrement atteints ou s'ils le sont avec un coût trop élevé ou *détournée* si elle sert d'autres objectifs que ceux fixés au départ (Les membres du Conseil d'analyse économique, 2013).

« L'évaluation cherche à apprécier le fonctionnement et les effets – bénéfiques ou nuisibles – d'un projet, et à en informer ses initiateurs, ses opérateurs, d'autres instances de décision (e.g. : administrations, instances de contrôle, partenaires sociaux, etc.) et/ou les citoyens » (Dejemeppe & Van der Linden, p.2, 2006).

L'évaluation d'une politique publique peut s'avérer fort difficile. Il s'agira de réussir à éviter plusieurs pièges fréquents :

- La différence fondamentale qui existe entre corrélation et causalité et donc entre les objectifs fixés par une politique et les résultats obtenus. Certains effets obtenus pouvant très bien ne pas être dus à la politique mise en place mais à une multitude d'autres facteurs ;
- Le bénéficiaire final d'une politique peut tout à fait s'avérer ne pas être celui visé initialement ;
- Il peut s'avérer que de nombreux effets obtenus à la suite de l'implémentation d'une politique soient à mille lieux de ceux désirés initialement (Les membres du Conseil d'analyse économique, 2013).

Une des meilleures méthodes d'évaluation d'une politique publique est celle dite de « différences de différences ». Il s'agit d'une combinaison de la méthode « avant-après » – qui consiste à évaluer la situation des individus par rapport aux objectifs fixés avant et après l'implémentation de la politique ou l'expérience de politique – et de la méthode des « groupes de contrôle » – qui consiste à comparer la situation d'un groupe d'individus qui n'a pas été touché par la politique ou participé à l'expérience de politique à celle d'individus y ayant participé.

Cette méthode implique de collecter des données dans les deux groupes – participants et non-participants – avant et après l'expérience afin de pouvoir effectuer les analyses nécessaires en fonction de différents indicateurs (Van der Linden, 2011), « la clé étant d'être capable de reconstruire ce qui se serait passé en l'absence de la politique considérée » (Les membres du Conseil d'analyse économique, p.1, 2013).

Nous nous baserons sur cette méthode pour évaluer la pertinence des résultats des différentes expériences et autres projets pilotes d'implémentation d'allocation universelle dans la section « résultats observés ».

Les expérimentations sur les impacts de l'implémentation d'un revenu universel de base doivent être construites afin de comparer les situations avec et sans un tel revenu. Dans

cet exercice, les chercheurs devront comparer les variables d'intérêts entre un groupe contrôle et un groupe participant. Les questions posées par les chercheurs peuvent par exemple concerner les changements sur la manière dont le revenu des individus est généré : est-ce que le revenu universel augmente ou diminue les efforts effectués pour générer un revenu ? Ou encore, dans quelle mesure le système de taxation peut financer un revenu de base : quel système de taxation peut financer un revenu universel ? La question générale qui semble découler de la littérature étant : est-ce que le revenu de base universel augmente le bien-être ? (Delsen, 2019).

4.3. Objectif(s) d'une politique d'allocation universelle

L'objectif principal de l'allocation universelle est de permettre aux individus de vivre décemment, qu'ils aient fait le choix de travailler ou non, et de supprimer la pauvreté. Cet objectif impliquerait une allocation d'un montant supérieur au seuil de pauvreté. Une allocation d'un niveau inférieur améliorerait déjà l'autonomie financière des individus ouvrant la porte à la réalisation de projets collectifs et personnels (Feltesse, 2013).

Le caractère inconditionnel de l'allocation universelle jouerait particulièrement un rôle dans la lutte contre la pauvreté notamment pour les situations où les individus précarisés, qui sont pourtant dans les conditions d'accès pour certaines aides, ne sont pas en mesure d'effectuer les lourdes démarches administratives nécessaires à leur obtention ou passent entre les mailles du filet (Feltesse, 2013).

Etant donné les multiples discussions autour du thème de l'allocation universelle, il nous semble intéressant de tenter d'établir une liste synthétique de ce que nous pourrions considérer comme les *objectifs* d'une telle politique. Les éléments mis en évidence dans les paragraphes suivants sont tirés d'une liste des effets attendus de la part des partisans à l'instauration d'une politique d'allocation universelle. Cette liste, établie par Widerquist (2018), nous semble être la plus exhaustive. Cet auteur s'est basé sur les arguments empiriquement les plus présents dans les débats et la littérature autour de l'allocation universelle. Nous considérerons que les effets attendus par ces partisans peuvent être assimilés aux *objectifs* visés par la mise en place d'une telle politique.

L'amélioration du bien-être des individus et la suppression de la pauvreté sont probablement les arguments apparaissant le plus régulièrement dans les débats autour de l'allocation universelle. L'idée générale la plus récurrente dans les discussions, tout du moins

du point de vue des défenseurs, autour d'un tel système de transfert, est que les individus aient une situation globalement plus favorable à la suite de l'implémentation de l'allocation universelle et que la pauvreté peut être éliminée via une telle politique (Widerquist, 2018).

Un revenu de base universel *augmenterait la mobilité économique et sociale des individus*, et *réduirait de la sorte les désavantages structurels* en leur permettant d'améliorer leur santé, leur sécurité, l'éducation de leurs enfants, et en les aidant à lancer leur propre entreprise, à s'éduquer et à se former, à prendre le temps nécessaire pour obtenir l'emploi qui leur convient le mieux (Widerquist, 2018).

Une allocation universelle *améliorerait l'égalité économique* : d'une part au travers de la redistribution directe vers les individus aux bas revenus et d'autre part, au travers d'effets plus indirects tels que la création de conditions de marché du travail plus favorables et l'amélioration de la santé et de l'éducation des individus. De plus, elle *améliorerait également l'égalité sociale* en réduisant l'isolation sociale des individus aux plus bas revenus et en éliminant la stigmatisation de ceux bénéficiant d'ordinaire des différents programmes de redistribution. Enfin, l'allocation universelle *permettrait l'amélioration de la condition (et des conditions de travail) des travailleurs* via le renforcement de leur mobilité volontaire, de leur pouvoir de négociation, de la subvention salariale des travailleurs à faible revenu et de la création de conditions de marché du travail favorables à une augmentation des salaires (Widerquist, 2018).

En permettant aux individus de décider de travailler moins, de devenir parents à temps plein, et plus généralement d'avoir plus de pouvoir décisionnel sur leurs choix de vie en éliminant par exemple leur dépendance vis-à-vis de leurs employeurs, une allocation universelle apporterait une *plus grande flexibilité et liberté dans les choix de vie des individus* (Widerquist, 2018).

Du point de vue du système redistributif en tant que tel, les partisans de l'allocation universelle y voient un moyen d'en *améliorer l'efficacité au niveau des coûts*, au travers notamment *de la réduction des coûts sociaux, de la réduction du risque de capture par d'autres personnes que les bénéficiaires* (e.g. : les employeurs, les bailleurs, les bureaucrates, etc.), *la réduction de la corruption* de par sa simplicité et sa transparence, et, plus généralement, *l'amélioration de l'efficacité des transferts* (Widerquist, 2018).

Certains partisans avancent également les arguments de *la non-exploitation des individus* et de *la compensation de ceux qui détiennent les ressources envers ceux qui ne les détiennent pas* (Widerquist, 2018).

D'un point de vue économique et du marché du travail, l'allocation universelle permettrait, selon ses défenseurs, de *supprimer les pièges à la pauvreté et à l'emploi, d'améliorer la productivité des travailleurs et des activités non-salariales, d'améliorer l'efficacité dynamique de l'économie* via l'amélioration de la santé, de la sécurité, de l'éducation des individus, etc. Elle permettrait également *l'augmentation de l'entrepreneuriat et de l'innovation*, et plus globalement *une plus grande stimulation économique* (Brinbaum, 2016 ; Widerquist, 2018).

Enfin, une politique d'allocation universelle *augmenterait le soutien de la population par rapport au système redistributif*, chacun en bénéficiant universellement et inconditionnellement (Widerquist, 2018).

Widerquist (2018) a également listé les affirmations faites par les opposants à la mise en place d'une allocation universelle. Ceci nous semble particulièrement intéressant dans la mesure où nous pourrions vérifier ces affirmations lors de notre comparaison objectifs/résultats tant dans l'analyse des résultats des différents projets pilotes et expérimentations que dans l'analyse des résultats théoriques de l'implémentation d'une politique d'allocation universelle.

Au-delà de *coût impayable d'une telle politique*, qui est un des arguments phares des opposants au système d'allocation universelle, les arguments empiriquement les plus présents dans la littérature sont les suivants :

Tout d'abord, nous retrouvons toute la dimension de la contribution du travail. En effet, pour les opposants à l'allocation universelle, il n'est par exemple pas concevable que certains individus aient droit à une allocation *sans réciprocité contributive de leur travail*, ou que l'on *taxe les travailleurs au bénéfice des inactifs*, ce qui amènerait, selon eux, à *un bénéfice plus important pour les inactifs que pour les actifs* (Widerquist, 2018 ; Van Donselaar, Galston, White cités par Birnbaum, 2016). Nous verrons plus en détails cette dimension de contribution dans la deuxième partie de ce mémoire : *Aides étatiques et régionales en Belgique durant la crise de la Covid-19, étapes transitoires vers une allocation universelle ?*

Ensuite, par rapport aux individus, une allocation universelle mènerait à une *augmentation des comportements autodestructeurs* (e.g. : dépendances aux drogues, à l'alcool, oisiveté, abus des activités non-productives, « trop d'enfants », etc.), à une *augmentation de la consommation « inutile »* avec les effets environnementaux négatifs en découlant, à un *renforcement des inégalités de genre* (les femmes auraient encore plus de facilités à rester hors du marché du travail pour effectuer les tâches non-payées de soin et de ménage), à un *bénéfice global moindre pour les individus aux bas-salaires* que ce qu'ils n'auraient avec les politiques traditionnelles déjà mises en place et, enfin, à une *diminution de l'implication des travailleurs dans les autres problèmes sociétaux* (Widerquist, 2018).

Certains arguent également l'éventualité d'une *augmentation de l'immigration* et donc une pression envers des politiques plus strictes en matière d'immigration et d'une *redirection indirecte des bénéfices vers d'autres acteurs que ceux visés par la politique* (e.g. : vers les propriétaires à la suite d'augmentations de loyers, vers les employeurs en raison d'une diminution des salaires, etc.) (Widerquist, 2018).

Enfin, nous retrouvons comme argument en défaveur de l'allocation universelle celui du *bouleversement économique négatif*, au travers notamment de la baisse de la croissance économique, la baisse de la participation au marché du travail – et donc l'augmentation du chômage et de l'inactivité, l'augmentation des coûts du travail pour les entreprises et l'inflation. Tous ces effets entraînant une nécessité de nouvelles taxes qui réduiraient l'innovation, les investissements, etc. (Widerquist, 2018).

Nous ajoutons à ces éléments recueillis par Widerquist (2018), celui du *démantèlement ou de l'affaiblissement de la protection sociale et des logiques d'entraide qui la sous-tendent*. Les adversaires à ce système avancent tout d'abord qu'une telle allocation, de par son universalité et son inconditionnalité serait d'un montant inévitablement faible et donc insuffisant pour subvenir aux besoins des plus démunis et les protéger comme il se doit (Raes ; Castel ; Alaluf ; Cadoret ; Zamora, cités par Vandamme, 2020). Cet argument met en avant un point que nous n'avons pas encore abordé dans ce travail, mais développerons dans la section suivante : **le montant de l'allocation**.

La première inquiétude concernant l'affaiblissement de la sécurité sociale repose sur la nécessité supposée d'augmenter fortement le budget y étant alloué découlant de l'instauration d'une politique d'allocation universelle. Cette augmentation nécessiterait de faire des économies dans les branches propres au système redistributif actuel comme, par exemple, la réduction des frais administratifs au niveau du suivi des demandeurs d'emploi. Selon les opposants au système d'allocation universel, ces économies seules ne suffiront pas à le financer et nous nous trouverions donc face au choix cornélien d'une allocation universelle soit d'un montant faible aux effets négligeables, soit d'un montant élevé au détriment d'une série d'autres aides sociales (Zamora, cité par Vandamme, 2020).

La seconde inquiétude porte sur l'instabilité potentielle du montant de cette allocation qui dépendrait de la santé économique de l'Etat et du bon vouloir des politiques au contraire des allocations de chômage par exemple, qui sont actuellement basées sur la contribution (Raes ; Van Parijs & Vanderborght, cités par Vandamme, 2020).

Enfin, la troisième inquiétude par rapport au démantèlement de la sécurité sociale repose sur la crainte de voir l'allocation universelle induire une simplification trop importante de celle-là qui, d'une part, « permettrait essentiellement de lever les contraintes à l'embauche et abandonnant les bénéficiaires aux aléas du marché » (Alaluf ; Zamora, cités par Vandamme, p.25) et, d'autre part, deviendrait « un prétexte pour négliger les services publics ou d'autres droits sociaux » (Alaluf, cité par Vandamme, 2020, p.25).

5. Quel montant pour l'allocation universelle ?

Les caractéristiques de l'allocation universelle, à savoir qu'elle doit être périodique, en espèces, individuelle, universelle et inconditionnelle, font, globalement, l'objet d'un consensus. En revanche, le montant de cette allocation fait débat et nous semble dépendre fortement du « type » d'allocation universelle envisagé par ceux qui militent pour son instauration.

En effet, si nous prenons l'exemple de la Belgique, George-Louis Bouchez milite pour une allocation d'un montant « élevé », de 1000,00€, qui remplacerait la quasi-totalité des systèmes redistributifs existants à l'exception des allocations de handicap (e.g. : le chômage, la mutuelle, les allocations familiales, les bourses d'étude etc.). Selon Bouchez, cette allocation s'autofinancerait à hauteur de 70% grâce à la suppression des aides existantes

précitées (Bombaerts, 2021 ; Bouchez, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]), 2021). D'autres, à l'image de Philippe Defeyt, proposent une allocation d'un revenu plus faible, de l'ordre de 600,00€, car ils désirent pouvoir garder une majorité de branches de la sécurité sociale telles que le chômage, l'assurance invalidité, l'allocation d'insertion, l'allocation handicapé etc. (Vandeleene et al., 2019).

Pour Benoit Hamon, ancien candidat à la présidentielle française pour le parti socialiste, qui milite pour un revenu universel en France, ce montant devrait débiter à 750,00€ et représenterait une somme dont la mise en œuvre est soutenable au niveau des réformes fiscales nécessaires et qui évoluerait probablement en fonction de ce qu'on estime être un montant suffisant pour avoir une vie digne (Bombaerts, 2021 ; Hamon, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]), 2021).

Philippe Van Parijs évoque, lui, un montant qui permettrait de subvenir aux besoins de base et exclut par exemple la suppression des allocations de handicap qui, selon lui, servent à aider les individus désavantagés de facto qui ne sont pas responsables de leur condition (Vanderborght & Van Parijs, 2005).

Gaspard Koenig, philosophe français, plaide pour débiter par un montant plus proche des 500,00€, qui correspond au RSA (Revenu de Solidarité Active, en France) mais qui ne se substitue pas au système contributif, c'est-à-dire à tout ce qui concerne l'assurantiel retraite, le chômage, la santé etc. Toutefois, il ajoute qu'une allocation universelle doit évoluer dans le temps et augmenter au-delà de la satisfaction des besoins de base à mesure que la société prouve qu'elle est capable de la financer (Koenig, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]), 2021).

Nous supposons enfin, qu'au-delà de la situation économique du pays qui l'instaure, le montant d'une allocation universelle dépendra majoritairement des aides redistributives qu'elle remplacera et dont les économies permettront, en partie ou en totalité, son financement.

Les décideurs et ceux qui ont pour ambition de pousser à l'instauration d'une allocation universelle doivent en fin de compte décider aujourd'hui ce qui doit être remplacé et ce qui ne doit pas l'être, comment cela sera financé, de ce qu'il adviendra des charges sociales et autres systèmes redistributifs contemporains, etc. (Koeining, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]), 2021).

La problématique du montant de l'allocation universelle est particulièrement complexe dans la mesure où, outre la capacité de son financement par l'Etat qui décide de son instauration, il nous semble manifeste que les effets sur toutes les dimensions affectées par une telle réforme, tels que le bien-être des individus, le niveau de pauvreté, le taux de chômage, la participation au marché du travail, la flexibilité et l'économie en général seront intuitivement d'une ampleur proportionnelle au montant alloué. Nous supposons donc que le montant et donc les effets obtenus en fonction des objectifs visés, seront systématiquement fonction d'une part, du « type » d'allocation universelle décidé et, d'autre part, de la capacité de financement des régions ou Etats concernés et donc différents dans chaque région ou pays où une telle allocation serait instaurée.

6. Résultats empiriques et de modèles théoriques d'une telle politique

Les résultats théoriques sont à différencier de notre partie consacrée aux raisons invoquées pour l'implémentation d'une politique de revenu universel. En effet, autant la partie « 3. Pourquoi un revenu universel ? » se concentre sur des considérations idéologiques, éthiques et leurs justifications contemporaines, autant cette partie-ci aborde les résultats théoriques.

Par résultats théoriques, nous entendons une sélection de projections obtenues en utilisant des modèles économiques, psychologiques, mathématiques ou statistiques d'une part et des comparaisons de situations où les systèmes de redistribution existants ont été remplacés théoriquement par un revenu universel. Nous allons également explorer des résultats théoriques émanant de parallèles effectués lors d'une étude sur des gagnants à la loterie. Les résultats de cette étude sont pertinents dans le sens où elle rassemble toutes les caractéristiques d'un revenu de base individuel et non conditionnel.

6.1. Résultats théoriques sur le taux de chômage, le bien-être, la pauvreté et l'économie

Selon une modélisation économique d'un revenu de base dans une économie syndiquée – dans laquelle les salaires sont négociés collectivement (d'Autume, 2001) – réalisée par Bruno Van der Linden (1997), comparativement à un système de paiement

d'indemnité de chômage sans système de revenu de base, le taux de chômage à l'équilibre est systématiquement inférieur si un revenu de base partiel – où les indemnités de chômage restent inchangées – est implémenté (Van der Linden, 1997).

La décision d'un individu sans emploi bénéficiant d'allocations de chômage de participer au marché du travail et donc d'être disponible et en recherche d'emploi dépend du montant de son allocation de chômage, des aides et allocations spécifiques dont il bénéficie, des coûts de remise au travail (e.g. : garde d'enfants, frais de transport, etc.) mais aussi du salaire net auquel il pourrait prétendre une fois sur le marché du travail (Périlleux, 2020). Intuitivement, il nous semble que ce résultat pourrait être lié aux coûts de remise au travail. Un revenu de base partiel s'additionnant à l'allocation de chômage pourrait permettre de contrer la trappe du chômage en aidant à couvrir les coûts liés au passage du chômage vers l'emploi.

Une diminution du taux de chômage à l'équilibre est également observée dans le cas où le système de chômage est cette fois totalement remplacé par un système de revenu de base complet – où les indemnités de chômage sont remplacées par un revenu de base plus élevé que dans le cas du revenu de base partiel.

De plus, le taux de chômage à l'équilibre est une fonction décroissante du niveau du revenu de base partiel. En d'autres termes, quand le revenu de base augmente, le taux de chômage à l'équilibre diminue.

Ensuite, le taux de chômage à l'équilibre est une fonction croissante du niveau du revenu de base complet si les travailleurs sont averses au risque. « Un agent économique manifeste de l'aversion vis-à-vis du risque si, pour toute loterie, cet agent préfère obtenir avec certitude l'espérance de cette loterie plutôt que d'obtenir la valeur espérée des résultats engendrés par la participation à cette loterie » (Van der Linden, 2020, p.12). Enfin, le taux de taxation salariale augmente avec le niveau du revenu de base alors que le salaire net, lui, décroît.

Globalement, l'introduction d'un revenu de base, même relativement faible, serait une situation plus avantageuse d'un point de vue de Pareto (Van der Linden, 1997). Un optimum de Pareto est une situation dans laquelle il n'est plus possible d'augmenter le bien-être d'un individu sans diminuer celui d'un autre (Borjas, 2010).

Étienne Lehmann (2003), qui propose une évaluation théorique des conséquences macro-économiques de l'implémentation d'un système d'allocation universelle, conclut

également qu'une telle politique conduirait à une baisse du chômage. Il ajoute que le bien-être des travailleurs non-qualifiés s'améliorerait au détriment de celui des travailleurs qualifiés. Le modèle le plus favorable à une baisse du chômage et ayant l'impact le moins négatif sur le bien-être des travailleurs qualifiés serait celui où l'allocation universelle remplacerait en intégralité une politique de salaire minimum. Néanmoins, si l'allocation universelle est implémentée en parallèle d'une politique de salaire minimum, elle ne pourra alors être financée, à l'image d'un système de transferts redistributif, que par les travailleurs qualifiés.

Une étude basée sur une simulation d'implémentation d'un revenu universel dans l'économie espagnole a été menée par Badenes Plá et ses collègues (2019). Dans leur simulation, les auteurs ont remplacé la totalité des aides et allocations existant actuellement en Espagne par une alternative neutre en terme de dépenses au travers d'un revenu universel. Les conclusions semblent identiques : selon la simulation réalisée par ces auteurs, même un revenu universel radical, qui remplace la totalité des autres mécanismes de redistribution et d'aides sociales, serait économiquement viable, aussi redistributif que le système déjà en place, quasiment aussi efficace au niveau de la réduction de la pauvreté (voir plus dans certains cas) et globalement créateur d'un niveau de bien-être plus élevé principalement grâce à la réduction des inégalités (Badenes Plá et al., 2019). Cependant, ceux qui en retireront le moins de bénéfice seront ceux qui devront y contribuer le plus financièrement, comme conclu dans le parallèle français de Magnani et Piccoli (2020) (voyez *supra*) et l'évaluation théorique de Lehmann. Un revenu universel produirait des gains significatifs pour les ménages à faible revenu qui seraient financés par les pertes des ménages à plus haut revenu (Coady & Prady, 2019).

Lors d'une expérience contrôlée en laboratoire sous forme de questionnaires psychologiques, Delsen (2019) conclut qu'un revenu de base universel ne réduit pas le désir d'offrir son travail mais, au contraire, l'augmente. Cependant, Magnani et Piccoli (2020), ayant mené une étude équivalente à celle de Badenes Plá et al. (2019) où l'hypothèse du remplacement des systèmes de redistribution en place par un revenu universel est testée au regard du système économique d'un pays, ont effectué une simulation d'implémentation d'un revenu universel dans l'économie française et observent une légère réduction théorique du nombre d'heures de travail. Néanmoins, ils insistent sur le fait que celle-ci est amplement compensée par une réduction du chômage étant donné les augmentations projetées de la demande agrégée et du PIB. Au niveau agrégé, une telle réforme produirait donc une augmentation de la consommation ce qui stimulerait le PIB et réduirait le chômage. Au

niveau des individus, la redistribution des richesses des individus riches vers les individus plus pauvres réduirait les inégalités et la pauvreté. Cette nouvelle réforme induirait une offre de travail qui contribuerait substantiellement à la réduction des inégalités et de la pauvreté (Magnani & Piccoli, 2020).

Les résultats d'une étude pilote menée sur des gagnants belges au Win for Life, un jeu de loterie où les gagnants reçoivent une rente mensuelle fixe à vie, non imposée – qui peut donc être apparentée à un revenu inconditionnel – n'ont mis en évidence aucune conséquence extrême sur la propension des individus à offrir leur travail à la suite de l'introduction d'un revenu de base. L'étude belge conclut à très peu de changements observés quant au désir des individus de quitter leur travail, diminuer leurs heures de travail ou devenir des travailleurs indépendants (Marx & Peeters, 2008).

Un des principaux arguments des opposants à l'allocation universelle est que son implémentation détruirait totalement le désir de travailler des individus. Or, de nombreuses études économiques et psychologiques ont démontré que, en fonction de la force des changements au niveau des taxes et avantages qu'accompagneraient l'implémentation d'un revenu de base, les effets obtenus sur le marché du travail, et plus particulièrement la participation des travailleurs à celui-ci, peuvent être positifs tant pour les travailleurs que pour l'économie en général. Sans pour autant pouvoir prédire l'impact exact des nouvelles technologies sur le futur du marché du travail, on peut affirmer, au travers de ces différentes recherches, que le revenu de base aurait un impact positif sur le marché du travail contemporain et sur le marché du travail futur, quelles que soient les particularités de ce dernier (Torry, 2019).

Il nous semble important de souligner que ces résultats théoriques, s'ils semblent converger vers un effet général positif de l'implémentation d'un système d'allocation universelle, sont à conditionner par rapport à la situation effective de la multitude de systèmes d'assistances déjà existants dans les différents pays.

Gentilini et ses collègues (2019) décrivent les effets théoriques d'un revenu de base en fonction de quatre scénarios. Ceux-ci diffèrent par le type de couverture sociale et de système redistributif existants dans un pays au moment de l'implémentation d'un revenu de base :

- Scénario 1 : Dans les pays où l'assistance sociale procure des bénéfices relativement adéquats, une couverture substantielle et une certaine progressivité, les politiques pourraient utiliser un revenu de base inconditionnel pour s'attaquer aux situations

particulières d'individus qui passent à travers les mailles de l'éligibilité, de l'accès ou de la couverture préexistante dans le système social préexistant. Dans ce cas, les objectifs d'une politique de revenu de base devraient probablement être autres que la réduction de la pauvreté. Ils devraient par exemple être définis comme une solution à l'insécurité liée à l'automatisation des emplois, un dividende social, etc.

- Scénario 2 : Dans les pays où la couverture sociale est forte mais non-progressive, un revenu de base inconditionnel pourrait être considéré comme une option valable mais au risque que certains groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, pâtissent du changement de politique.
- Scénario 3 : Dans les pays où l'assistance sociale est limitée, mais progressive, un revenu de base inconditionnel étendrait sa couverture mais aplatiserait également la redistribution. Si le budget est neutre, cela impliquerait un coût plus élevé pour un effet moins important et donc potentiellement une moins bonne situation pour les plus bas revenus.
- Scénario 4 : Dans les pays où l'assistance sociale est inégle ou régressive, un revenu de base inconditionnel serait une option pour étendre la couverture sociale s'il est financé par un impôt progressif sur le revenu, l'élimination des subsides énergétiques – la part du coût réel de l'énergie prise en charge par l'Etat par rapport au prix réellement payé par le consommateur – ou la redistribution des recettes exceptionnelles de l'Etat (e.g. : ressources naturelles). Ceci s'appliquerait par exemple aux pays aux revenus moyens ou aux pays riches en ressources (e.g. : pétrole, gaz, hydraulique, etc.).

Il nous semble apparaître ici que, tout comme le montant de l'allocation dépendrait probablement de la situation économique du pays qui décide de son implémentation, les effets théoriques d'un tel système varieraient probablement également en fonction du système redistributif et de la couverture sociale préexistants dans le pays concerné.

6.2. Résultats théoriques sur la flexibilité et l'empreinte carbone des individus

Nous avons à cœur de terminer cette section par deux types d'effets théoriques singuliers qui font particulièrement écho à notre époque et ont été observés dans les argumentaires en faveur et défaveur de l'implémentation d'une politique d'allocation

universelle: la flexibilité d'une part et la surconsommation et l'empreinte carbone des individus d'autre part.

D'un point de vue de la flexibilité, il en existe deux types par rapport au marché du travail : la flexibilité interne – les compétences multiples et l'innovation organisationnelle – et la flexibilité externe – l'emploi à durée déterminée et l'emploi à temps partiel, le travail à domicile, le travail sur demande, la sous-traitance et le travail occasionnel. Les systèmes actuels d'aides soumis à des conditions de ressources contiennent des pièges et obstacles qui touchent et désavantagent les travailleurs flexibles ou leur créent des barrières à l'entrée du marché du travail. Un revenu de base :

- Donnerait plus de possibilités aux individus de modifier la flexibilité de leur temps de travail et leur permettrait de pouvoir décider beaucoup plus facilement qu'actuellement d'avoir plus d'un emploi à la fois ;
- Donnerait aux travailleurs indépendants une source de revenu plus stable ;
- Rendrait beaucoup plus facile la possibilité d'entrer et de sortir du système éducatif ;
- Finalement, procurerait aux travailleurs une base financière solide sur laquelle les individus, travailleurs ou non, pourraient construire leur vie et les choix qui en découlent.

Tout ceci mènerait à une véritable *flexicurité* positive (Torry, 2019).

Enfin, en ce qui concerne l'empreinte carbone des individus, en prenant comme base d'analyse l'exemple de la Finlande, de son système économique et de ses données en terme de pollution carbone, il s'avère que l'empreinte carbone des individus dans un régime de revenu de base inconditionnel serait 49% plus faible que l'empreinte carbone moyenne actuelle des individus. Ceci s'expliquerait entre autres par le fait que les ménages à faible revenu ont moins de latitude concernant leurs choix de consommation et ont par conséquent une empreinte carbone plus élevée, la majorité de leurs revenus étant consacrés à la nourriture et au logement ; ils n'ont pas accès à des technologies ou biens moins polluants. Ils ne sont pas en mesure de participer autant qu'ils le voudraient à la lutte contre le réchauffement climatique. Cet effet est cependant moins important si on ajoute la consommation gouvernementale et celle des investissements et ne parviendrait de toute manière pas, à lui seul, à atteindre des objectifs durables en termes d'émissions de CO₂. (Kalaniemi et al, 2020).

7. Expériences, études de cas et projets pilotes

7.1. Tour d’horizon

Comme nous l’avons vu jusqu’ici, les raisons avancées pour la mise en place d’une allocation universelle par les différents défenseurs d’une telle politique sont nombreuses et diversifiées. Etant donné l’approche économique du présent papier, il nous paraît opportun de nous concentrer sur les arguments relevant du marché du travail et de l’économie en général sans pour autant mettre complètement de côté les aspects du bien-être et de la lutte contre la pauvreté.

De ce point de vue, les arguments majeurs en faveur d’un tel système semblent être d’une part les économies potentielles engendrées par la simplification administrative des multitudes d’aides, primes et autres redistributions et, d’autre part, la suppression de la pauvreté et des pièges à l’emploi.

Malgré la pertinence louable de tels arguments, il nous paraît cependant primordial de relever que, d’après nous, là où des résultats d’expériences potentielles de mise en œuvre d’un revenu de base peuvent être particulièrement intéressants, c’est à partir du moment où ces expériences donnent des résultats non pas uniquement sur les arguments en faveur de ce système, mais également sur les arguments des opposants à une telle mesure. Les plus fervents opposants avancent en effet, comme argument principal, qu’un revenu de base pousserait les individus à quitter le marché du travail ce qui entraînerait une pénurie de main d’œuvre et une chute de rentrées pour l’Etat.

Dans notre démarche, l’intérêt réside également dans le fait que ces arguments en défaveur sont en lien avec le marché du travail.

Dans cette section, nous proposons une liste, établie par nos soins, des expériences déjà menées, ou en cours, à travers le monde (figure 1, p.21). Chaque étude sera accompagnée de références permettant au lecteur une analyse plus approfondie de chacune d’entre elles si souhaité.

Notre intention est d’identifier celles dont le processus scientifique utilisé pour leurs analyses de résultats respecte le plus justement possible le processus d’évaluation d’un projet tel qu’explicité dans la section « 4.4.2. Évaluation des politiques publiques » et non de les détailler de manière exhaustive. Ensuite, nous exposerons les résultats des expériences répondant à nos critères.

Notre objectif final étant, entre autres, de tenter de répondre à l'alignement d'une politique d'allocation universelle à ses objectifs, nous estimons qu'une analyse comparative entre résultats théoriques, résultats observés et objectifs fixés peut s'avérer être une piste pertinente.

Dans la liste suivante, nous allons identifier les expériences pour lesquelles les chercheurs ont prévu initialement l'implémentation de groupes contrôles. D'autres études ont été menées à posteriori sur certaines expériences en utilisant comme groupes contrôles la population globale ou des groupes de la population de la région ou du pays concerné. Cependant, dans un but de synthétisation efficace, nous n'en tiendrons pas compte, d'autant que la méthode « avant-après » semble moins fiable dans ces cas-là.

La complexité des expériences de mise en place d'une politique d'allocation universelle est intrinsèquement liée à la définition-même de l'allocation universelle. En effet, pour être de réelles expériences d'implémentation d'une telle politique, les expériences doivent remplir le critère d'universalité. Or, si l'objectif de ces expériences est d'analyser l'entièreté des impacts au niveau des individus et de l'intégralité du système économique du pays concerné, elles devraient être menées sur la totalité de la population. Nous reviendrons plus en détail sur ce dilemme dans les sections conclusives de ce travail.

Il n'existe à l'heure actuelle que deux réelles implémentations de revenu universel inconditionnel : en Iran et en Mongolie (Gentilini et al., 2019). Cependant, nous pouvons immédiatement nous interroger sur la mesurabilité des effets de ces implémentations. Si toute la population en bénéficie, il ne peut donc pas exister de groupe contrôle. Et s'il n'existe pas de groupe contrôle, comment savoir si les effets observés sont liés à cette politique et non à la conjoncture ou tout autre élément indépendant de celle-là ? Nous n'en tiendrons donc, paradoxalement, pas compte pour la comparaison de nos résultats.

Ensuite, malgré les problématiques incontestables et dramatiques liées à la pauvreté dans les pays en voie de développement, et même si cette démarche peut paraître ethnocentriste, nous sélectionnerons par souci d'homogénéité et de pertinence – notamment par rapport à la seconde partie de ce mémoire – les expériences réalisées dans des pays et régions membres de l'OCDE ayant une économie relativement similaire.

De plus, nous limiterons notre sélection à des expériences dont les résultats ont déjà été analysés et dont les conclusions sont connues ou pour lesquelles des résultats intermédiaires pertinents sont disponibles.

Enfin, même si certaines expériences dans des pays de l'OCDE ont été réalisées et analysées de manière rigoureuse et scientifique, notamment aux Etats-Unis et au Canada, certaines d'entre elles seront également écartées étant donné qu'elles ont été menées durant les années 1970 et que la conjoncture socio-économique mondiale contemporaine est difficilement comparable à cette époque.

Ces étapes sélectives nous amènent à trois expériences récentes, menées dans des pays européens, que nous allons brièvement détailler et dont nous comparerons les résultats avec les résultats théoriques et les objectifs supposés d'une politique d'allocation universelle.

Il nous semble intéressant, malgré cette sélection, de terminer cette section consacrée aux résultats observés par les conclusions d'une méta-analyse réalisée par Gibson et al. (2018) sur des nombres importants d'expériences et autres projets pilotes.

Liste des politiques d'allocation universelle instaurées, apparentées et projets pilotes

	Lieu	Période	Références
	Kenya	2011-2012	Egger et al., 2019 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, p.98 ; Haushofer & Shapiro, 2013
	Namibie	2008-2009	Haarmann et al., 2009 ; Haarmann et al., 2015 ; Gentilini et al., 2019
	Ouganda	2008	Blattman et al., 2014
	Malawi	2009-2010	Baird et al., 2011
	Canada	1975-1979	Forget, 2011, pp. 287-300 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.28-29 ; Groulx, 2005, pp. 227-228 ; Torry, 2019
	New Jersey	1968-1972	Forget, 2011, pp. 285-300 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.28-29 ; Groulx, 2005, pp. 213-224
	Caroline du Nord et Iowa	1969-1973	Forget, 2011, pp. 285-300 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.28-29 ; Groulx, 2005, pp. 213-224
	(Gary) Indiana	1971-1974	Forget, 2011, pp. 287-300 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.28-29 ; Groulx, 2005, pp. 227-228 ; Torry, 2019
	Seattle et Denver	1971-1982	Forget, 2011, pp. 285-300 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.28-29 ; Groulx, 2005, pp. 213-224
	Alaska	1976-	Berman, 2018 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.47-49
	Tribue Cherokee	1996-	Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.49-52 ; Sutter, 2015
	(Stockton) Californie	2019-	Gentilini et al., 2019 ; Martin-West et al., 2019
	Brésil	2008-	Brancaglione & Pereira, 2012
	Inde	2011-2013	Davala et al., 2015 ; Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, pp.45-47 ; Torry 2019 ; SEWA Bharat, 2014
	Finlande	2017-2018	Gentilini et al., 2019 ; Gibson et al., 2018, p.94 ; Kangas et al., 2020 ; Torry, 2019
	Iran	2010-	Gentilini et al., 2019 ; Gibson, 2018, p.44 ; Tabatabai, 2012
	Mongolie	2010-2012	Gentilini et al., 2019 ; Yeung & Howes, 2015
	Pays-Bas	2017-2019	Gentilini et al., 2019 ; Gibson, 2018, p.96 ; Torry, 2019 ; van der Veen, 2019 ; Verlaat et al., 2020
	Espagne	2017-	Gentilini et al., 2019 ; https://ajuntament.barcelona.cat/bmincome/en/ ; Lain, 2019 ; Torry, 2019
	République de Corée	2016-	BIRG, 2019 ; Gentilini et al., 2019

Share

Made with **Infogram**

Figure 1 : Liste des politiques d'allocations universelle instaurées, apparentées et projets pilotes, Mertens, 2021.

7.2. Finlande

7.2.1. Description

L'expérience de revenu de base finlandaise a été menée de 2017 à 2018. Un groupe de 2 000 participants âgés entre 25 et 58 ans, sans emploi, sélectionnés au hasard parmi la population globale a été constitué. Chaque personne de ce groupe a reçu pendant toute la durée de l'expérience une somme de 560,00€ par mois de manière inconditionnelle, qu'ils travaillent durant la période ou non. Afin de pouvoir étudier les effets du revenu de base, un groupe contrôle de 173 000 individus qui ne participaient pas à l'expérience a été utilisé pour comparer les résultats (Kangas et al., 2020).

7.2.2. Objectif

L'objectif de cette expérience mise en place par le gouvernement finlandais était de mieux comprendre en quoi un revenu de base inconditionnel affecterait le statut d'emploi des individus, leur taux de participation au marché du travail. L'impact du revenu de base sur le niveau de revenu et le bien-être des participants ont également été évalués (Kangas et al., 2020).

7.2.3. Résultats observés

Sur la durée de l'étude, le nombre de jours de travail a légèrement augmenté pour les participants par rapport au groupe contrôle ; de l'ordre de six jours supplémentaires sur la première année. Cependant, cela ne représente pas un effet significatif sur l'emploi.

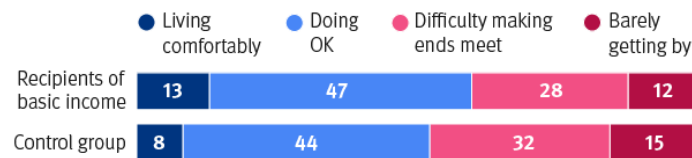
Ensuite, les participants ont rapporté un niveau de bien-être plus élevé sur différents facteurs par rapport au groupe contrôle : moins de stress et de symptômes de dépression ; de meilleures fonctions cognitives ; un meilleur bien-être financier.

Enfin, les participants ont également montré un niveau de confiance supérieure envers les autres individus et les institutions. Ils rapportent avoir dû faire face à moins de bureaucratie et montre une confiance en l'avenir plus élevée (Kangas et al., 2020).

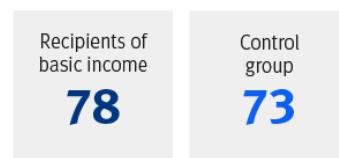
Étonnement, le revenu de base a permis aux participants de percevoir leur situation financière comme plus sécurisante et gérable, alors que leurs revenus n'étaient pas supérieurs à ceux du groupe contrôle (Allas et al., 2020).

Results of the basic income experiment: small employment effects, better perceived economic security and mental wellbeing

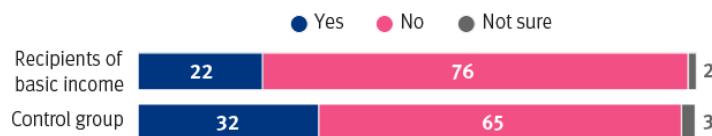
Self-perceived financial situation at current household income, % of respondents*



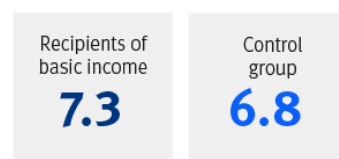
Average number of days of employment November 2017–October 2018



Self-perceived depression, % of respondents*



Satisfaction with life on scale 0–10, average



*The survey was carried out towards the end of 2018.

The interpretation of the results of the basic income experiment is complicated by the introduction of the activation model in 2018.

Kela

Figure 2 : Results of the basic income experiment: small employment effects, better perceived economic security and mental wellbeing, Kela, 2020, p.1

7.3. Pays-Bas

7.3.1. Description

Cette expérience a été menée sur 752 individus volontaires résidant à Utrecht. Ces individus ont été divisés en quatre groupes différents bénéficiant d'allocations d'aide sociale (Verlaet et al., 2020):

1. *Measuring what works*: dans ce groupe, les réglementations, les aides, le suivi par l'agence de protection sociale locale et lois en vigueur actuellement aux Pays-Bas restent d'application. Ce groupe est le groupe contrôle.
2. *Autonomously in action*: dans ce groupe, les participants sont exempts des obligations de trouver et d'accepter un travail. Ils sont également libres de choisir d'être suivis et aidés ou non par l'agence de protection sociale locale.
3. *With extra help in action*: ce groupe a bénéficié d'une aide et d'un suivi accru de la part des travailleurs sociaux.
4. *Work pays off* : les participants de ce groupe ont été autorisés à garder une part plus importante des revenus de leur travail en plus de leurs allocations et ce pour une période plus longue.

(Gibson et al., 2018 ; Torry, 2019 ; Verlaat et al., 2020)

Dans ces différents groupes, *work pays off* est le groupe qui se rapproche en réalité le plus des situations de revenu inconditionnel.

Les principales différences entre la définition d'un revenu de base et cette expérience est qu'elle n'est pas *universelle* – car ciblée sur certaines tranches de la population – ni *inconditionnelle* – car conditionnée par les ressources des individus. L'expérience en Finlande n'était également pas *universelle*, cependant elle est bien *inconditionnelle* (Torry, 2019).

7.3.2. Objectifs

Les chercheurs se sont concentrés sur les effets observés sur la participation au marché du travail, la santé, le bien-être, la participation sociale, la situation financière et la satisfaction des individus (Torry, 2019 ; Verlaat et al., 2020).

La question principale de cette expérience est la suivante : quel est le meilleur moyen de guider les individus bénéficiant de l'assistance sociale vers un emploi rémunéré ou d'autres formes de participation sociale ? (Verlaat et al., 2020).

7.3.3. Résultats observés

Dans les trois groupes où une intervention a eu lieu, les résultats montrent une augmentation de la participation au marché du travail. De plus, une autonomie accrue pour les individus augmente visiblement les chances de trouver un emploi permanent. En effet, les participants du groupe *Autonomously in action* ont proportionnellement plus décroché un emploi permanent que ceux des autres groupes (Verlaat et al., 2020).

Même si les résultats observés sur la participation au marché du travail ne peuvent être considérés comme significatifs dans la majorité des cas, ils montrent cependant avec une forte probabilité qu'aucun effet négatif n'est à déplorer. L'augmentation de la participation au marché du travail sous la forme de « petits boulots », à temps partiels et à durée déterminée est l'effet observé le plus fiable. Etant donné que les trois-quarts des participants étaient fortement éloignés du marché du travail – n'avaient pas travaillé depuis longtemps ou avaient un profil avec peu de probabilité de trouver un emploi – les résultats observés sur la participation au marché du travail peuvent être considéré comme une réussite.

Malheureusement, les résultats sur le bien-être, la santé, la participation sociale et la situation financière des individus ne sont pas significatifs (Verlaat et al., 2020).

Cette expérience, comme de nombreuses autres, ne cible que des individus qui bénéficient déjà d'allocations sociales et est effectuée sur une population très limitée en terme de nombre d'individus (Gibson et al., 2018).

7.4. Espagne

7.4.1. Description

Cette expérience a été réalisée sur un total de 1383 ménages. Ceux-ci ont été répartis en deux groupes principaux : un groupe contrôle et un groupe bénéficiant d'une aide financière (SMI pour Municipal Inclusion Support). Le SMI est un montant variant de 100,00€ à 1676,00€ qui représente la différence entre le total des dépenses de bases d'un ménage et la totalité de ses revenus, celui-ci est réévalué tous les trois mois. Ce dernier groupe de 1000 ménages a été divisé en une multitude de sous-groupes (voir figure 3) bénéficiant ou non de politiques actives spécifiques sur quatre thèmes différents : formation et emploi ; entrepreneuriat social ; aide au logement ; participation communautaire. Ces sous-groupes ont été ensuite divisés à nouveau entre le caractère conditionnel ou inconditionnel et limité ou non limité de l'aide (Lain, 2019).

Par *limité*, il faut entendre que l'aide octroyée aux individus est diminuée d'un montant égal aux nouveaux revenus qu'ils touchent (Torry, 2019).

Par *illimité*, il faut entendre que l'aide octroyée est diminuée plus lentement, dans une proportion moins grande, les individus conservant de la sorte une partie de l'aide même dans l'éventualité d'un nouveau revenu (Torry, 2019).

Par *conditionnel*, il faut entendre que les individus bénéficient de l'aide à condition qu'ils participent à un des quatre programmes (Torry, 2019).

Par *inconditionnel*, il faut entendre que les individus bénéficient de l'aide, qu'ils participent ou non à l'un des programmes proposés (Torry, 2019).

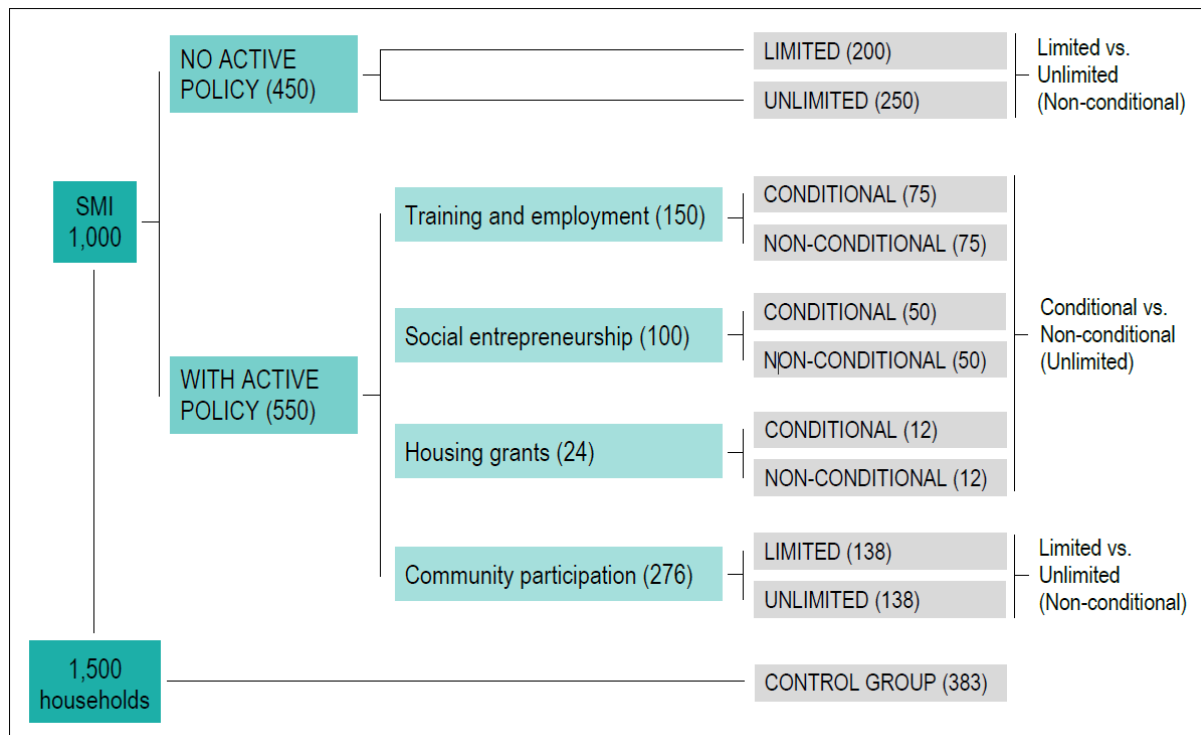


Figure 3 : Participation Groups Table, Lain, 2019, p.11

7.4.2. Objectifs

L'objectif global de cette expérience est de trouver un moyen pour combattre la pauvreté et l'exclusion. Plus spécifiquement, le projet B-Mincome (pour Barcelona Mincome, en référence à l'expérience de revenu universel Mincome menée entre 1975 et 1979 au Canada (Forget, 2011)), cherche à mesurer d'une part l'efficacité – en terme de résultats obtenus par rapport à ses objectifs – et d'autre part l'efficience monétaire d'un système de revenu de base combiné – ou non – à des politiques sociales spécifiques. Le projet B-Mincome vise, au travers d'un revenu de base garanti, à remplir ces différents objectifs en procurant aux individus une plus grande liberté de choix et d'action (Lain, 2019).

7.4.3. Résultats (intermédiaires) observés

Les résultats intermédiaires, observés sur la première année du projet, montre un impact globalement positif sur la majorité des indicateurs et dimensions.

- La réduction de la déprivation matérielle et de l'insécurité alimentaire ont mené à une augmentation de la satisfaction des ménages par rapport à leur situation financière ;
- La réduction du sentiment d'insécurité financière ;

- L'impact sur la participation au marché du travail est insignifiant et généralement statistiquement non-significatif ;
- L'impression des individus d'être en bonne santé n'a pas montré de changements alors qu'en réalité une diminution de 9% des risques de maladie mentale et une amélioration de la qualité du sommeil a bien été observées ;
- Pour les groupes concernés par les quatre politiques mises en place, on remarque une augmentation de la probabilité d'effectuer du volontariat ainsi que de profiter d'activités de détente ;
- La satisfaction générale des individus a augmenté de 27%, une meilleure situation financière semblant être directement liée à un plus haut niveau de bien-être ;
- Le bien-être et la confiance en l'avenir, notamment la confiance dans le fait de trouver un emploi, ont augmenté significativement ;
- La participation sociale des individus a augmenté ainsi que la confiance, l'entente et l'entraide entre voisins.

(Lain, 2019)

Aucune des expériences récentes ne présente exactement toutes les caractéristiques normalement associées avec le revenu de base inconditionnel, mais nous pourrions nous interroger dans quelle mesure celles-ci, ou en tout cas des éléments de celles-ci, se rapprochent suffisamment du revenu de base inconditionnel que pour que les résultats qui en découlent soient pertinents dans le débat autour du revenu universel (Torry, 2019).

7.5. Conclusions d'une méta-analyse

Gibson et al. (2018) ont rassemblé et analysé les résultats de 28 études différentes réalisées sur 10 expériences de redistribution inconditionnelle d'un revenu substantiel vers des individus ou ménages. Il s'agit, selon eux, de la première méta-analyse qui utilise une méthode d'évaluation précise afin de systématiquement identifier, extraire et interpréter les résultats obtenus de différentes études.

Cette méta-analyse a permis d'obtenir des résultats sur différents facteurs tels que la participation au marché du travail, la santé, l'éducation et une série d'effets sociaux et économiques. Bien qu'aucune des études analysées par les auteurs ne remplit strictement tous les critères d'un revenu de base inconditionnel, elles procurent des résultats probants sur plusieurs éléments importants.

Leurs conclusions sont les suivantes : les effets sur l'offre de main d'œuvre sont minimes et, dans les groupes où la réduction de la participation au marché du travail était la plus importante, il apparaît que le temps supplémentaire passé à ne pas travailler a été utilisé pour des activités productives telles que l'éducation, le soin aux personnes et l'entrepreneuriat. Dans certains cas, ce temps a également été mis à profit pour la recherche d'un emploi qui correspondait mieux aux besoins des individus. Ensuite, les auteurs ont observé des effets modérément à fortement positifs sur la santé des individus, notamment expliqués par l'amélioration de la parentalité et la diminution de la pression financière. De plus, de nombreuses études ont montré des effets plus importants sur la santé et l'éducation pour les groupes les plus défavorisés.

Globalement, les auteurs concluent à des effets négligeables sur la participation au marché du travail, des effets positifs sur l'éducation et la santé des individus et mettent en avant la possibilité d'effets collatéraux positifs (e.g. : augmentation de la consommation et donc de la demande de travail, augmentation des activités entrepreneuriales, amélioration de la santé mentale et du bien-être des individus avec un impact positif sur la communauté, etc.) qui résulteraient à une croissance économique et à une réduction des coûts des services publics (Gibson et al., 2018).

Les auteurs insistent cependant sur un point que nous aborderons dans la section suivante : la majorité des études réalisées l'ont été sur des échantillons de taille trop faible.

8. Comparaison des objectifs et effets supposés par rapport aux résultats théoriques et observés

Par souci d'efficacité, nous proposons le tableau comparatif synthétique suivant qui met en lien les objectifs et effets supposés, les effets théoriques et observés des expériences et études que nous avons abordées jusqu'ici.

Lecture du tableau : + : confirmé; - : infirmé ; +/- : confirmé par certains auteurs et infirmé par d'autres ; ? : non-observé.

Objectifs / Effets supposés	Résultats Théoriques	Résultats Observés
<i>Lutte contre la pauvreté</i>	+/-	+
<i>Réduction des inégalités</i>	+	?
<i>Amélioration du bien-être</i>	+/-	+
<i>Augmentation de la mobilité économique et sociale des individus</i>	+	?
<i>Amélioration de la santé</i>	?	+
<i>Amélioration de sécurité socio-économique</i>	+	+
<i>Amélioration de l'éducation</i>	+	+
<i>Amélioration des conditions de travail</i>	?	?
<i>Amélioration de la liberté des choix des individus et de la flexibilité volontaire</i>	+	+
<i>Amélioration des coûts de la redistribution</i>	?	?
<i>Réduction du risque de capture</i>	?	
<i>Réduction de la corruption</i>	?	?
<i>Amélioration de l'efficacité des transferts</i>	+/-	?
<i>Suppression des pièges à la pauvreté/à l'emploi</i>	?	?
<i>Amélioration de la productivité</i>	?	?
<i>Amélioration de la productivité des activités non-salariales</i>	?	+
<i>Augmentation de l'entrepreneuriat et de l'innovation</i>	-	+
<i>Augmentation du soutien de la population au système redistributif</i>	?	+
<i>Amélioration de l'économie</i>	+	+
<i>Coût impayable d'une telle politique</i>	-	?
<i>Non réciprocité contributive</i>	?	?
<i>Bénéfice plus important pour les inactifs que pour les actifs</i>	+	?
<i>Augmentation des comportements autodestructeurs</i>	?	?
<i>Augmentation de la consommation « inutile »</i>	?	?
<i>Renforcement des inégalités de genre</i>	?	?
<i>Bénéfice globale moindre pour les individus aux bas-salaires</i>	?	?
<i>Diminution de l'implication des travailleurs dans les autres problèmes sociétaux</i>	?	?
<i>Augmentation de l'immigration</i>	?	?
<i>Augmentation du risque de capture</i>	?	?
<i>Baisse de la croissance économique</i>	-	-
<i>Baisse de la participation au marché du travail, augmentation du chômage et de l'inactivité</i>	-	-
<i>Affaiblissement de la protection sociale</i>	+/-	?

Tableau 1- Tableau comparatif des objectifs et effets supposés par rapport aux résultats théoriques et observés

9. L'impossible expérimentation

Nous retirons comme conclusion de ces trois expériences que les effets observés semblent non seulement concorder avec ceux prévus par les investigateurs, mais également avec les effets théoriques que nous avons abordés dans ce travail. De plus, les conclusions de la méta-analyse de Gibson et al. (2018) sur nombre d'études, d'expériences et de projets pilotes semblent aller dans ce sens. Les effets sur la participation au marché du travail sont faibles et négligeables, il semble il y avoir d'importants effets positifs sur la santé et le bien-être et les effets sur la santé économique, la croissance et la diminution des coûts des services publics semblent positifs (Gibson et al., 2018 ; Hasdell, 2020).

Cependant, comme vu dans la section précédente, de nombreux objectifs et effets supposés, arguments et contre-arguments, ne sont pas considérés par les différentes études que nous avons sélectionnées et n'apparaissent donc pas dans leurs résultats théoriques ou observés. D'autres sont tantôt validés et tantôt invalidés.

Le problème fondamental, que nous avons déjà évoqué dans ce travail, est qu'aucune étude menée ne rentre réellement dans la définition du revenu de base universel (Gibson et al., 2018). Tous les projets existants sont évalués et réévalués et de nouvelles expériences sont planifiées et mises en place. Mais, tant qu'il ne s'agit pas strictement d'un revenu de base universel, les résultats ne peuvent être définitifs et aucune réelle conclusion ne peut être tirée (Torry, 2019).

En réalité, l'immense difficulté de tester une politique d'allocation universelle réside justement dans sa définition. C'est le grand paradoxe de l'allocation universelle que nous identifions dans ce travail : une réelle allocation universelle ne pourra être testée qu'à partir du moment où elle sera implémentée.

Les expériences peuvent générer des données sur les coûts et bénéfices de l'implémentation éventuelle d'un revenu de base universel (Arnold, 2018) et montrer qu'il est possible d'évaluer de manière robuste certains effets (Gibson et al., 2018).

Cependant, les échantillons utilisés lors des différentes expériences sont systématiquement limités en taille et ne représentent jamais la totalité de la population. C'est cet élément qui va à l'encontre de l'universalité du revenu de base inconditionnel. Il est donc impossible de mesurer les effets macro-économiques de l'implémentation d'une telle politique d'autant que la majorité des expériences sont fortement limitées dans le temps.

Les connections structurelles et la dynamique des effets à long terme d'un revenu de base universel ne seront jamais entièrement identifiés par des projets pilotes et expériences temporaires (Birnbaum, 2016).

10. Conclusion

À l'issue de cette première partie, nous pouvons nous poser la question suivante : « l'allocation universelle est-elle à la hauteur des objectifs qu'elle se fixe ? ». Les expériences, projets pilotes et simulations théoriques tendent à montrer qu'elle l'est en général. Elle réduirait la pauvreté et les inégalités, augmenterait le bien-être, diminuerait l'empreinte carbone des individus, augmenterait leurs libertés de choix de vie, n'aurait aucun impact négatif significatif sur la participation au marché du travail, diminuerait les coûts administratifs de la redistribution et mènerait même à une croissance économique.

Néanmoins, comme toutes les autres personnes s'étant posé cette question avant nous, nous ne pouvons conclure définitivement.

L'implémentation d'une politique d'allocation universelle doit passer par une volonté politique. À ce stade, nous pensons que les effets positifs doivent être pris en considération et qu'une telle politique devrait être envisagée.

Se pose alors la question du financement de cette politique. Nous avons vu dans notre section sur les effets théoriques que certains chercheurs ont effectué des simulations en remplaçant les systèmes redistributifs existants à l'échelle d'un pays par une allocation universelle de valeur correspondante. Cependant, quel montant d'allocation faut-il envisager ?

Pour certains, un revenu de base universel économiquement réalisable serait d'un montant inadéquat – dans le sens où il est insuffisant pour atteindre les objectifs qu'il se fixe – et un revenu de base universel d'un montant adéquat serait économiquement irréalisable (Martinelli, cité par Arnold, 2018). Un revenu universel d'un montant suffisant et qui ne nécessiterait pas une taxation importante des bas revenus serait très difficile à financer, même dans les pays les plus riches (Atkinson, 2015 et Bergmann, 2006 cités par Birnbaum, 2016).

Nous pensons néanmoins, considérant les différents résultats exposés dans ce travail, qu'une allocation universelle, même d'un montant limité et donc économiquement plus aisément réalisable, qui ne remplacerait pas nécessairement la totalité des aides existantes, aurait des bénéfices substantiels sur le bien-être des individus, le marché du travail et l'économie. En outre, les tumultes et changements profonds de notre société contemporaine la justifient amplement selon nous.

« Une politique de revenu de base construite minutieusement pourrait être réalisable, pourrait être mise en œuvre et pourrait être bénéfique pour les individus, les familles, la

société et l'économie. C'est pour ces raisons que le débat autour du revenu de base mérite d'être poursuivi »² (Torry, 2019, p. 535).

² “A carefully constructed Basic Income scheme could be feasible, could be implemented, and could be beneficial for individuals, families, society, and the economy. It is for that reason that the Basic Income debate is worth pursuing”

11. Bibliographie

- Allas, T., Maksimainen, J., Manyika, J., & Singh, N. (2020) An experiment to inform universal basic income. McKinsey. <https://www.mckinsey.com/industries/public-and-social-sector/our-insight/an-experiment-to-inform-universal-basic-income> – Consulté le 14 mars 2021.
- Arnold, C. (2020) Pandemic speeds largest test yet of universal basic income. *Nature*, 583(7818), 502-503.
- Arnold, C. (2018). Money for nothing : The truth about universal basic income. *Nature*, 557(7707), 626-628.
- Badenes Plá, N., Gambau-Suelves, B., & Navas Román, M. (2019). *Distributional and welfare effects of replacing monetary benefits with universal basic income in Spain* (No. EM8/19). EUROMOD Working Paper.
- Baird, S., McIntosh, C., & Özler, B. (2011). Cash or condition? Evidence from a cash transfer experiment. *The Quarterly journal of economics*, 126(4), 1709-1753. DOI: <https://doi.org/10.1093/qje/qjr032>
- Basic Income Research Group (BIRG). (2019). 1Q 2019 Satisfaction Survey Report on the Youth Basic Income in Gyeonggi Province. GRI Gyeonggi Research Institute.
- Berman, M. (2018). Resource rents, universal basic income, and poverty among Alaska's Indigenous peoples. *World Development*, 106, 161-172. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.01.014>
- Bombaerts, J. & L'Echo. (2021, March 5). Bouchez relance le débat sur un revenu universel. *L'Echo*. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/bouchez-relance-le-debat-sur-un-revenu-universel/10288966.html>
- Borjas, G. J., & Van Ours, J. C. (2010). *Labor economics* (pp. 346-382). Boston: McGraw-Hill/Irwin.
- Bouchez, G.-L., Hamon, B., Koenig, G. & Strauch-Bonart, L. (2021, March 4). *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]. Mouvement Réformateur et Centre Jean Gol. L'Allocation Universelle, Online, Belgique. https://www.facebook.com/watch/live/?v=524351512296341&ref=watch_permalink
- Birnbaum, S. (2016). Basic income. In *Oxford Research Encyclopedia of Politics*.

- Blattman, C., Fiala, N., & Martinez, S. (2014). Generating skilled self-employment in developing countries: Experimental evidence from Uganda. *The Quarterly Journal of Economics*, 129(2), 697-752.
- Brancaglione, M. V. & Pereira, B. A. (2012). Analytical Report of Three Years of the Pilotproject of Basic Income Guarantee in Quatinga Velho. Instituto pela Revitalização da Cidadania Cidadania.
- Coady, D., & Prady, D. (2019). Universal income in developing countries: Issues, options, and illustration for India. *World Development Perspectives*, 16, 100147.
- d'Autume, A. (2001). Le modèle WS-PS et le chômage d'équilibre.
- Davala, S., Jhabvala, R., Standing, G., & Mehta, S. K. (2015). Basic income: A transformative policy for India. Bloomsbury Publishing.
- Dejemeppe, M., & Van der Linden, B. (2006). *Méthodologie de l'évaluation*. miméo, UCL.
- Delsen, L. (Ed.). (2019). *Empirical Research on an Unconditional Basic Income in Europe*. Berlin: Springer
- Egger, D., Haushofer, J., Miguel, E., Niehaus, P., & Walker, M. W. (2019). General equilibrium effects of cash transfers: experimental evidence from Kenya (No.w26600). National Bureau of Economic Research.
- Feltesse, P. (2013). La seconde jeunesse de l'allocation universelle, Note d'éducation permanente N° 2014 – 14.
- Forget, E. L. (2011). The town with no poverty: The health effects of a Canadian guaranteed annual income field experiment. *Canadian Public Policy*, 37(3), 283-305.
- Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemstov, R. (2019). *Exploring universal basic income :A guide to navigating concepts, evidence, and practices*. World Bank Publications.
- Gibson, M., Hearty, W., & Craig, P. (2018). Universal basic Income : A scoping review of evidence on impacts and study characteristics. *Edinburgh : What Works Scotland*.
- Groulx, L. H. (2005). Revenu minimum garanti. Comparaison internationale, analyses et débats. Presses de l'Université du Québec. ISBN: 978-2-7605-1365-5.
- Hasdell, R. (2020) What we know about Universal Basic Income : A cross-synthesis of reviews. Stanford, CA : Basic Income Lab

- Haarmann, C., Haarmann, D., Jauch, H., Shindondola-Mote, H., Natrass, N., Van Niekerk, I., & Samson, M. (2009). Basic Income Grant Pilot Project: Assessment Report, April 2009. Windhoek: Friedrich Ebert Foundation. ISBN: 978-99916-842-4-6.
- Haarmann, C., Haarmann, D., Jauch, H., Unaeb E., (2019). Basic Income Grant. Otjivero, Namibia - 10 years later. Windhoek: Economic & Social Justice Trust.
- Haushofer, J., & Shapiro, J. (2013). Policy brief: impacts of unconditional cash transfers. Massachusetts Institute of Technology.
- Hoynes, H., & Rothstein, J. (2019). Universal basic income in the United States and advanced countries. *Annual Review of Economics*, 11, 929-958.
- Jauch, H. (2015). The rise and fall of the basic income grant campaign: Lessons from Namibia. *Global Labour Journal*, 6(3). DOI: <https://doi.org/10.15173/glj.v6i3.2367>
- Kalaniemi, S., Ottelin, J., Heinonen, J., & Junnila, S. (2020). Downscaling consumption to universal basic income level falls short of sustainable carbon footprint in Finland. *Environmental Science & Policy*, 114, 377-383.
- Kangas, O., Jauhiainen, S., & Simanainen, M. (2020). *Suomen perustulokokeilun arviointi*. sosiaali-ja terveystoimi.
- Kela. (2020, May 6). *Results of Finland's basic income experiment: small employment effects, better perceived economic security and mental wellbeing - News archive for customers*. Kela.En. https://www.kela.fi/web/en/news-archive/-/asset_publisher/IN08GY2nIrZo/content/results-of-the-basic-income-experiment-small-employment-effects-better-perceived-economic-security-and-mental-wellbeing#:~:text=06%2F05%2F2020,Results%20of%20Finland's%20basic%20in%20come%20experiment%3A%20small%20employment%20effects%2C%20better,perception%20of%20their%20economic%20welfare.
- Lain, B. (2019, July). *Report on the preliminary results of the B-MINCOME project (2017–2018)*. Planning and Innovation Department Area of Social Rights, Barcelona City Council.
- Lehmann, E. (2003). Évaluation de la mise en place d'un système d'allocation universelle en présence de qualifications hétérogènes : le rôle institutionnel du salaire minimum. *Economie prevision*, (1), 31-50.

- Les membres du Conseil d'analyse économique. (2013). Évaluation des politiques publiques. *Notes du conseil d'analyse économique*, 1(1), 1
12. <https://doi.org/10.3917/ncae.001.0001>
- Magnani, R., & Piccoli, L. (2020). Universal basic income with flat tax reform in France. *Journal of Policy Modeling*, 42(2), 235-249.
- Martin-West, S., Baker, A. C., Balakrishnan, S., Rao, K., & Tan, G. Y. (2019). Pre-Analysis Plan Stockton Economic Empowerment Demonstration.
- Marx, A., & Peeters, H. (2008). An unconditional basic income and labor supply: Results from a pilot study of lottery winners. *The Journal of Socio-Economics*, 37(4), 1636-1659.
- Nettle, D., Johnson, E., Johnson, M., & Saxe, R. (2020). Why has the COVID-19 pandemic increased support for Universal Basic Income ? *PsyArXiv*.
- Périlleux, A. (2020). LTRAV2240. *Économie du Travail*. UCLouvain.
- SEWA Bharat (2014), A Little More, How Much It Is... Piloting Basic Income Transfers in Madhya Pradesh, India. SEWA Bharat.
- Sutter, J. (2015). The argument for a basic income. CNN online, March, 15.
<https://edition.cnn.com/2015/03/01/opinion/sutter-basic-income/index.html>
- Tabatabai, H. (2012). From price subsidies to basic income: The Iran model and its lessons. In *Exporting the Alaska Model* (pp. 17-32). Palgrave Macmillan, New York.
- The Basic Income Earth Network (n.d.). *The Basic Income Earth Network*. BIEN. Retrieved 2021, from <https://basicincome.org> – Consulté le 3 mars 2021.
- Torry, M. (2019). *The Palgrave International Handbook of Basic Income*. Palgrave Macmillan.
- Torry, M. (2020). *Evaluation of a Recovery Basic Income, and of a sustainable revenue neutral Citizen's Basic Income, with an appendix relating to different Universal Credit roll-out scenarios* (No. EM7/20). EUROMOD Working Paper.
- Vandame, P-E. (2020) *Revenu Universel (Version Académique)*.
- Vandeleene, A., Legein, T., Dodeigne, J., Heyvaert, P., Perrez, J., & Reuchamps, M. (2019) L'allocation universelle en débat Étude de l'impact des métaphores sur l'évaluation de l'allocation universelle, *Revue Nouvelle*.

- Van der Linden, B. (1997). *Basic income and unemployment in a unionized economy* (No. UCL-Université Catholique de Louvain). UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN.
- Van der Linden, B. (2011). Principes généraux d'évaluation des effets d'un dispositif. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 50(1), 13-22.
- Van der Linden, B. (2020). Travail, chômage et politiques d'emploi. LECON 2051.
- van der Veen, R. (2019). Basic income experiments in the Netherlands?. *Basic Income Studies*, 14(1). <https://doi.org/10.1515/bis-2018-0023>
- Vanderborgh, Y., & Van Parijs, P. (2005). *L'allocation universelle*. Paris : La découverte.
- Verlaat, T., de Kruijk, M., Rosenkranz, S., Groot, L., & Sanders, M. (2020). *Onderzoek Weten wat werkt: samen werken aan een betere bijstand*, Eindrapport. Utrecht: Utrecht University.
- Widerquist, K. (2018). *A critical analysis of basic income experiments for researchers, policymakers, and citizens*. Springer International Publishing.
- Yeung, Y., & Howes, S. (2015). Resources-to-cash: A cautionary tale from Mongolia. *Development Policy Centre Discussion Paper*, (42).

Partie 2 : Aides étatiques et régionales en Belgique durant la crise de la Covid-19, étapes transitoires vers une allocation universelle ?

Table des matières

1. Introduction	50
2. L'allocation universelle	52
3. Covid-19 et allocation universelle	53
4. La notion de contribution et l'allocation universelle.....	55
5. Quelle situation en Belgique ?	57
5.1. Les aides gouvernementales.....	57
5.1.1. Chômage pour force majeure Covid.....	58
5.1.2. Droit passerelle de crise	58
5.2. Essentiels et non-essentiels	60
5.2.1. Le paradoxe et les parallèles des décisions en Belgique.....	61
6. Une allocation universelle en Belgique ?	67
6.1. Saisir l'opportunité ?	68
7. Conclusion	71
8. Bibliographie.....	73

1. Introduction

L'allocation universelle, aussi appelée revenu de base, peut être définie comme un « revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie » (Vanderborght & Van Parijs, 2005, p. 6). C'est un revenu *individuel, universel et inconditionnel* (Vandamme, 2020). Ce sont ces trois caractéristiques fondamentales que nous allons utiliser tout au long de notre exposé. Nous allons, entre autres, comparer les aides étatiques et régionales implémentées en urgence durant la crise de la Covid-19 à ces trois caractéristiques, discuter des parallèles potentiels sur cette base ainsi qu'explorer l'impact éventuel de la crise actuelle sur les réflexions autour de l'implémentation d'une allocation universelle.

« L'allocation universelle interviendra un jour [...] soit par défaut, parce que tous les autres dispositifs auront échoué, soit par la voie d'une catastrophe » (Hunyadi, 2015, p. 25). Ne pourrions-nous pas dire que la crise de la Covid-19 est cette catastrophe qui a poussé l'Etat belge à adopter en urgence des mesures conceptuellement simples et de prime abord totalement sensées à savoir un *chômage de force majeure covid* pour les salariés et un *droit passerelle de crise* pour les indépendants ?

D'après Vanderborght et Van Parijs (2019, p.16), l'allocation universelle est « une composante cruciale du type de vision dont nous avons besoin pour transformer les menaces en opportunités, la résignation en résolution, l'angoisse en espérance ». Cette crise du coronavirus n'est-elle pas l'occasion de transformer ces menaces en opportunités, la résignation en résolution et l'angoisse en espérance ?

Nous aborderons également un aspect controversé de la gestion de la crise de la Covid-19 en Belgique qui est, en substance, étroitement lié au concept d'allocation universelle, la notion de secteurs et d'activités essentiels et non-essentiels. Nous développerons en quoi il est problématique de poser un jugement sur l'utilité ou non de telle ou telle contribution à la société (Hunyadi, 2015). Nous verrons comment cette réflexion à la base de la participation contributive des individus dans le cadre de l'implémentation d'une allocation universelle est paradoxalement liée à la mise en place du droit passerelle de crise en Belgique ; les aides, sous la forme d'un droit passerelle, ayant été versées ici à ceux dont l'activité a été jugée par les décideurs comme étant non-essentielle.

Dans le cadre de notre questionnaire, nous allons donc nous intéresser plus particulièrement à la situation des travailleurs indépendants via cette aide mise en place durant la crise de la Covid-19 en Belgique, *le droit passerelle de crise*.

Ce droit passerelle servira notre argumentaire en tant qu'étape transitoire potentielle vers l'allocation universelle à la suite de la crise du coronavirus, en nous y préparant, en nous familiarisant avec l'idée de la pertinence d'un revenu de base pour la société de demain.

La crise actuelle nous rappelle le manque de prudence dont la société a fait preuve par le passé et c'est dans cet ordre d'idée que, s'il y a implémentation d'une allocation universelle, ce changement fondamental du système fiscal et social nécessiterait de la prudence et de la progressivité (Maniquet, 2020). Cependant, l'évolution sociétale des modes et parcours de vie implique un changement dans ce sens (Defeyt cité par Dive, 2020) et l'allocation universelle peut devenir un formidable outil pour accompagner de tels changements sociétaux et lutter contre l'exclusion, la pauvreté et les pièges à l'emploi (Miller cité par Coppi, 2020), chacun ayant droit à une allocation qui ne disparaît pas lors de la signature d'un contrat de travail tout en laissant la liberté à chaque individu de choisir de travailler ou non, et dans les proportions qui lui siéent (De Keyzer cité par Lallemand, 2020).

Il nous paraît donc pertinent d'aborder cette réflexion en cette période de tumultes sociétaux d'autant que, et nous l'avons observé dans la première partie de ce mémoire, les objections comme celle de l'allocation universelle comme subvention de la paresse, se sont avérées fausses partout où l'allocation universelle a été testée (Bregman, 2017). Les évidences scientifiques de l'efficacité d'un revenu de base s'accumulent, mais les changements profonds qu'il implique dépassent le caractère scientifique de la démarche et engagent une compréhension des transformations sociales de notre époque (Forget citée par Caputo & Liu, 2020, Political Activism and Basic Income Guarantee).

La nouvelle configuration induite par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2 suscite des réflexions dans le chef d'acteurs issus de la société civile afin de repenser la place et le sens du travail dans le « monde d'après ». Des débats portent sur la nécessité d'équilibrer vie professionnelle et vie familiale, ainsi que sur la question – liée, mais autonome – de l'instauration d'un revenu minimum garanti, appelé également allocation universelle par certains de ses partisans. (Biard & al., 2020, p.52).

2. L'allocation universelle

Nous avons défini la notion d'allocation universelle (ou revenu de base universel) dans la première partie de ce mémoire. Il nous paraît néanmoins important, pour le lecteur et la compréhension de notre argumentaire, d'en rappeler les éléments principaux dans cette section.

Définir un concept est une tâche complexe. Cependant, quiconque s'intéressant à l'allocation universelle doit être conscient que sa définition est d'une importance capitale. Plus celle-ci est claire plus elle sera utile au débat et aux différentes recherches encadrant ce sujet (Torry, 2019).

Dans notre introduction, nous avons évoqué la définition suivante : « revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie » (Vanderborght & Van Parijs, 2005, p. 6). C'est un revenu *individuel*, *universel* et *inconditionnel* (Vandamme, 2020).

Le Basic Income Earth Network (BIEN), dont la mission est d'offrir des enseignements au grand public à propos des arguments alternatifs, propositions et problèmes concernant le revenu de base comme une idée, une institution et une politique publique (BIEN, 2021), définit précisément les cinq caractéristiques d'un « revenu de base » ou d'une « allocation universelle » :

- **Périodique** : payé à intervalles réguliers.
- **En espèces** : payé via un moyen de paiement qui permette aux bénéficiaires de décider librement comment le dépenser.
- **Individuel** : payé sur base individuelle (et pas par ménage par exemple).
- **Universel** : payé à tous, sans condition de ressource.
- **Inconditionnel** : payé sans obligation de travail ou de désir de travail.

Torry (2019), apporte à cette définition les précisions suivantes :

Il s'agit d'un revenu inconditionnel, qu'on ne peut supprimer, payé à chaque résident légal d'une certaine juridiction, avec les caractéristiques suivantes, il sera :

- régulier ;
- périodique ;
- payé en espèces sur un compte bancaire ou équivalent ;

- permanent ;
- d'un montant éventuellement différent pour des individus d'âges différents ;
- d'un montant qui peut être réévalué annuellement.

Il n'est pas précisé, volontairement, si l'allocation universelle doit être d'un montant équivalent à un niveau particulier de subsistance ou autre (Torry, 2019).

3. Covid-19 et allocation universelle

« La pandémie de 2020-2021 et la crise économique qu'elle a provoquée ont fait revenir sur le devant de la scène [...] des propositions économiques hétérodoxes passant soudainement du *gentiment utopique* au *possiblement souhaitable* » (Ferrand, 2021, p.155) .

Le revenu universel, un sujet de plus en plus discuté, a souvent été au cœur des débats socio-économiques et d'autant plus lors de périodes de crises économiques. Par exemple, lors de la crise financière de 2008. Cependant, on observe qu'une fois l'économie rétablie, le sujet retombe vite aux oubliettes. La crise du coronavirus, de par son ampleur ainsi que par l'indistinction de son impact sur les individus, montre cette fois, de manière criante que, d'une part, les systèmes d'aides sociales et de redistribution existants souffrent d'une inertie trop grande et, d'autre part, qu'il existe une réelle difficulté d'une importance capitale qui est celle de s'assurer que personne ne passe à travers les mailles du filet et devienne de la sorte un oublié de ces systèmes d'aides socio-économiques (Monsebraaten, 2020).

Depuis mars 2020, l'augmentation des inégalités et les changements importants sur le marché du travail induits par la pandémie ont poussé les états à mettre en place des politiques d'aides semblables à celle d'un revenu universel qui auraient pourtant été politiquement difficilement défendables en temps normal (Patel & Kariel, 2021).

Aux quatre coins du monde, les états ont été contraints de mettre en place des solutions rapides d'aides financières pour les individus (e.g. Stimulus Check aux Etats-Unis, le Canada Emergency Response Benefit aux Canada, le chômage pour force majeure Covid et droit passerelle de crise en Belgique, etc.). « La crise a [...] très ponctuellement contraint les États-Unis à tester l'allocation universelle et l'universalisation d'une partie des soins de santé ! » (Dermine & Dumont, 2020, p.167).

Alors que l'automatisation et l'intelligence artificielle étaient jusqu'à présent les phénomènes de nos sociétés modernes qui étaient supposés amener à des millions de pertes d'emplois, c'est la crise de la Covid-19 qui a soudainement été à l'origine d'un nombre incommensurable de fermetures d'entreprises et d'une augmentation alarmante du chômage à travers le monde (Hrywna, 2020).

L'automatisation dure depuis des décennies, et continuera à exister, c'est un processus qui se déroule au ralenti. Ceci [Covi-19] se passe juste devant nos yeux. Ce n'est pas logique que 20 millions d'individus introduisent une demande pour le chômage en trois semaines [aux Etats-Unis]³ (Santens citée par Hrywna, 2020, p.1).

Andrew Yang, entrepreneur américain, démocrate, candidat actuel à la mairie de New York et candidat à la présidentielle américaine de 2020, défend depuis des années l'idée d'une allocation universelle de 1000,00\$ pour tous les Américains. Avant la crise du coronavirus, il mettait en garde sur l'arrivée imminente d'une crise sans précédent, sur les bouleversements économiques engendrés par l'automatisation et son impact sur le taux de chômage. La crise sanitaire a plongé les Etats-Unis dans une réalité économique incertaine, amenant des millions d'individus vers le chômage et l'incertitude de pouvoir subvenir financièrement à leurs besoins et obligations. Dans ce contexte de pandémie, différentes propositions, comme celle de l'allocation universelle proposée par Monsieur Yang, sont revenues sur le devant de la scène en gagnant en crédibilité tant chez les démocrates que chez d'influents républicains. Ce genre de mouvement politique, proche du consensus, n'est possible que lorsque la société est confrontée à des situations urgentes et particulières (Stevens & Paz, 2021).

À la suite de nos lectures, ce qui semble ressortir globalement de cette crise internationale est que les politiques et les individus semblent donner plus de crédit à ce qui paraissait jusqu'alors n'être pour eux qu'une idée utopique voir farfelue.

En effet, les mécanismes d'urgence mis en place à travers le monde, consistant généralement à verser rapidement aux individus une aide financière en espèce, récurrente dans certains cas, parfois sans contrepartie attendue et donc de manière inconditionnelle,

³ "Automation has been going on for decades--and will continue--they happen in slow motion. This [COVID-19] happened right in front of our faces. It doesn't make sense to have 20 million people file into the unemployment system in three weeks"

révèlent que les systèmes de redistribution et d'aide existants ne permettent pas de répondre rapidement et efficacement à des situations de crise.

Il est remarquable d'observer que, dos au mur et pressés par l'urgence de la crise sanitaire, les décideurs ont opté instinctivement pour une solution à la mise en œuvre simple et dans des proportions extraordinaires. En d'autres termes, alors que l'allocation universelle fait l'objet de débats constants depuis de nombreuses années comme nous l'avons vu dans notre première partie, via des argumentaires tant d'ordre idéologiques que pragmatiques concernant notamment sa mise en œuvre, elle, ou tout du moins des mécanismes équivalents qui n'en portent pas le nom, semble devenir une évidence lorsqu'il s'agit de faire fi des tergiversations idéologiques et de parer à l'urgence situationnelle.

« La crise que nous vivons a peut-être permis de gagner plusieurs années sur la faisabilité de l'idée [de la mise en œuvre de l'allocation universelle] » (Bouchez, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat], 2021).

Enfin, la crise du coronavirus semble avoir aidé à l'adhésion des citoyens sur le concept d'une allocation universelle. Dans une étude réalisée sur des individus vivant au Royaume-Unis et aux Etats-Unis, Nettle et al. (2020) ont mis en évidence une augmentation significative du support positif global des individus envers le revenu de base universel en temps de pandémie du coronavirus par rapport à la période pré-Covid. Ils ajoutent d'ailleurs que les individus semblent être également plus favorables à un système d'allocation universelle qu'aux systèmes redistributifs existants. Il est à noter que leurs résultats ne montrent aucune différence significative entre les individus de convictions politiques différentes.

4. La notion de contribution et l'allocation universelle

Une des objections philosophiques à l'allocation universelle est celle de la réciprocité. Par réciprocité, il faut entendre le fait pour un individu de recevoir une aide ou autre montant émanant du collectif en échange d'une contribution à la société, d'une contrepartie (Widerquist, 2018). Le reproche fait ici est que l'allocation universelle, par son caractère inconditionnel, pourrait être versée à des individus n'ayant pas participé à la création de richesse, n'ayant pas contribué à la société, au bien commun. C'est en réalité une objection particulièrement travailliste dans le sens où seul le travail serait une contribution suffisante

qui mériterait de pouvoir prétendre à une redistribution, une sorte de devoir moral (Vandamme, 2020).

L'allocation universelle donnerait la possibilité à des individus, qui n'avaient jusqu'à présent pas les moyens, de s'offrir certains biens de le faire. Ceci sans pour autant avoir contribué par leur travail, ce qui va donc à l'encontre du principe de réciprocité. Aucune expérience empirique ou aucun projet pilote de mise en œuvre d'un système d'allocation universelle ne peut résoudre ce désaccord entre partisans et opposants (Widerquist, 2018).

Or, qui peut réellement juger de la contribution d'un individu à la société ? Il paraît trop simpliste d'arrêter la contribution d'un individu à son désir ou non d'offrir sa force de travail en échange d'un salaire. Il s'agit là « d'une vision extraordinairement restreinte, et biaisée dans un sens travailliste, de la coopération sociale » (Hunyadi, 2015, p.29).

Une allocation universelle permettrait aux individus qui bénéficieraient jusqu'à lors d'allocations conditionnées (e.g. par une recherche active d'emploi, par un certain niveau de revenu, etc.) de ne plus faire face au jugement, par les autorités administratives, de ce qui est ou n'est pas le fait de travailler ; cela sera cette fois à l'individu lui-même d'en juger. (Torry, 2019). Plutôt que de mettre l'accent sur les idéaux économiques, un système d'allocation universelle permettrait de valoriser les initiatives sociales et la cohésion en donnant aux individus non plus un statut basé sur les interactions productivistes en relation avec les marchés et le pouvoir d'achat mais celui de membre d'une communauté sociale (Birnbbaum, cité par Torry, 2019) où la contribution de chacun n'est plus jugée, quelle qu'elle soit.

La contribution d'un individu à la société ne s'arrête pas à son travail rémunéré. Nul ne peut juger de l'utilité sociale d'un individu qui déciderait de s'adonner à la pratique d'un sport, d'un art, au volontariat, à l'éducation de ses enfants, à la construction, seul, de sa maison ou à toute activité qui ne produit de prime abord pas de valeur économique au sens strict du terme (encore qu'il soit impossible d'estimer les retombées économiques réelles d'une activité, aussi désintéressée, oisive ou égocentrique soit-elle). « Ces activités produisent des richesses sans lesquelles la société ne pourrait fonctionner » (Bonifas, 2019,p.4). Mark Hunyadi illustre ceci parfaitement en reprenant l'exemple célèbre du surfeur de Malibu de Philippe Van Parijs : « Qui peut décider a priori de son utilité sociale ? [...] il contribue à enrichir esthétiquement le monde ; [...] il donne à voir un mode de vie alternatif à nos modes de vie productivistes ; il laisse vacant un emploi qu'un autre peut convoiter ; il encourage les loisirs écologiques [...] » (Hunyadi, 2015, p.29).

Nous verrons en quoi ces éléments font particulièrement écho à la situation de la crise de la Covid-19 en Belgique. Comment juger du caractère essentiel ou non-essentiel de l'activité d'un individu ou d'une entreprise ?

En effet, ce qui est non-essentiel pour certains ne l'est probablement pas pour d'autres et inversement. L'activité d'un coiffeur, d'un cafetier indépendant, d'un artiste, d'un vendeur d'aquariums est tout d'abord indéniablement essentielle pour lui/elle, mais pour quelles raisons ? Elle peut être essentielle pour sa survie financière (encore qu'il soit tout à fait possible que certains pratiquent non par intérêt pécunier, mais par passion). Elle peut être essentielle pour sa santé mentale, pour combler ses besoins personnels de relations humaines, de contacts sociaux, pour son épanouissement personnel etc. Il en va, ensuite, de même pour ses clients. La nécessité de faire appel à ses services peut être tout aussi importante pour certains individus que pour d'autres qui auraient besoin d'aller chez le médecin ou l'épicier.

En d'autres termes, si nous ne pouvons juger de la valeur contributive d'un individu à la société, qu'il travaille ou non, comment juger ensuite de la valeur contributive d'un individu qui travaille, du caractère essentiel ou non-essentiel de son activité ?

5. Quelle situation en Belgique ?

Début 2020, personne n'aurait été en mesure de prédire les bouleversements imminents sur le marché du travail belge. Ce dernier revêtait alors une image optimiste, la quasi-totalité des indicateurs étant au vert. Les taux d'emploi, d'activité et de chômage affichaient même dans certains cas des niveaux sans précédent, laissant dire aux différents spécialistes que le marché du travail belge était en excellente santé. Arriva alors le coronavirus, les mesures gouvernementales prises pour endiguer la propagation des contaminations, les confinements successifs, les fermetures obligatoires, avec pour conséquence un nombre important d'individus dans l'impossibilité de travailler (Bever et al, 2020).

5.1. Les aides gouvernementales

Afin d'endiguer au maximum la propagation du coronavirus en Belgique, les autorités gouvernementales ont décidé d'une série de mesures contraignantes visant à limiter les contacts entre les individus en passant souvent par des fermetures obligatoires d'entreprises, un couvre-feu et l'interdiction de toute une série d'activités. Pour soutenir les citoyens

impactés par la crise, le gouvernement fédéral a instauré deux mécanismes : le *chômage de force majeure Covid* et le *droit passerelle de crise*. Nous allons expliquer ci-après brièvement en quoi consiste le *chômage de force majeure Covid* et développerons d'avantage la notion de *droit passerelle de crise*.

5.1.1. Chômage pour force majeure Covid

« Avec la montée en puissance des mesures de confinement, l'accès au chômage temporaire, tant au chômage économique qu'au chômage pour force majeure, a été largement facilité » (Dermine & Dumont, 2020, p.159).

Une plus grande flexibilité a été admise pour les cas de force majeure, l'Etat considérant la totalité des situations de chômage temporaire comme de la force majeure. Les entreprises ont pu invoquer la force majeure pour mettre leurs travailleurs au chômage temporaire dans tous les cas où le travail devait être arrêté (e.g. problèmes avec des sous-traitants, fermeture obligatoire, impossibilité de mettre en place le télétravail ou de faire respecter les mesures de distanciation sociale, etc.). Les travailleurs perçoivent pour le chômage de force majeure Covid 70% de leur salaire - contre 65% en temps normal pour le chômage temporaire « ordinaire » - et reçoivent, de surcroît, un montant de 5,63 euros par jour de chômage (Bever et al., 2020).

Comme en temps normal, le chômage involontaire est rémunéré car les individus n'ont pas choisi de ne plus travailler. En revanche, dans le cas du chômage pour force majeure Covid, les travailleurs n'ont pas à prouver qu'ils cherchent activement un autre travail pour être indemnisés.

« Au plus fort de la crise, en avril [2020], avec 1 139 272 travailleurs, plus d'un quart des travailleurs belges sont entrés dans le système, en tout ou en partie » (Struyven et al., 2020, p.1).

5.1.2. Droit passerelle de crise

La vie économique et sociale ayant été fortement limitée dès mars 2020, il a été décidé de mettre en place une allocation de remplacement de revenus pour les indépendants étant confrontés à une diminution de leurs revenus professionnels. Ce système d'aide temporaire de

crise a été mis en place dès la mi-mars 2020 et s'est intégré dans le système de droit passerelle préexistant (De Maesschalk & Geeraert, 2020).

Le droit passerelle *ordinaire* est un mécanisme déjà mis en place en Belgique, mais appliqué en masse avec une modification fondamentale durant la crise de la Covid-19 en Belgique : il n'est plus limité dans le temps - tout du moins durant la crise du coronavirus - et n'entre pas en compte dans la limitation ordinaire du droit passerelle. Le droit passerelle ordinaire est régi par la loi du 22 décembre 2016, modifiée le 2 mai 2019 qui dispose, au chapitre 1, art.6 §3 que la durée des aides financières sous forme de droit passerelle pour le travailleur indépendant en difficulté ne peut dépasser 24 mois sur l'ensemble de la carrière.

Par rapport aux trois caractéristiques de l'allocation universelle (supra), ce droit passerelle de crise est bien *individuel*, mais n'est pas *universel* car versé à ceux interdits de travailler, ni totalement *inconditionnel* car son obtention est subordonnée à certaines conditions. Toutefois, il n'existe pas de contrôle des ressources pour les bénéficiaires dont le secteur a été frappé d'une fermeture gouvernementale obligatoire et il s'agit d'un versement en espèces.

Contrairement au chômage temporaire pour force majeure Covid, le montant du droit passerelle de crise n'a pas été calculé sur les revenus des indépendants bénéficiaires.

Le montant mensuel de cette aide s'élève à 1 291,69 euros pour l'indépendant sans charge de famille et à 1 614,10 euros pour l'indépendant avec charge de famille (De Maesschalk & Geeraert, 2020). Ces montants ont par la suite été doublés pour les indépendants toujours contraints, après plusieurs mois, de ne pas exercer leurs activités suite aux interdictions gouvernementales et fermetures obligatoires.

Sur la période de mars à mai 2020, 45% à 50% des travailleurs indépendants à titre principal ont bénéficié du droit passerelle de crise, soit entre 360 000 et 400 000 personnes. (Vleminckx, 2020).

En mars 2021, le ministre des indépendants, David Clarinval déclarait : « Le montant des dépenses totales pour l'octroi du droit passerelle aux travailleurs indépendants dépasse désormais 3,9 milliards d'euros [...] Tant qu'ils doivent rester fermés [...] le droit passerelle de crise est une nécessité absolue pour les indépendants » (Belga, 18 mars 2021,p.1).

5.2. Essentiels et non-essentiels

En Belgique, depuis le début de la crise du coronavirus, les autorités ont décidé de distinguer, au travers d'arrêtés ministériels successifs, les activités essentielles des activités non-essentiels. Le terme « non-essentiels » nous semble apparaître dans un texte officiel pour la première fois dans l'arrêté ministériel 18 mars 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant sur des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 :

« Article 2 : Le télétravail à domicile est obligatoire dans toutes les entreprises non-essentiels, quelle que soit leur taille [...] Les entreprises non-essentiels dans l'impossibilité de respecter les mesures précitées doivent fermer ».

Précédemment, dans l'arrêté ministériel du 13 mars 2020, les premières activités à être interdites ont été « les activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative ; les excursions scolaires et les activités dans le cadre de mouvements de jeunesse sur le et à partir du territoire national ; les activités des cérémonies religieuses » (Article 1^{er}). Ensuite, les premières entreprises à avoir été contraintes de fermer leurs portes ont été les entreprises du secteur HoReCa⁴, à l'exception des hôtels qui ont cependant dû fermer leurs restaurants (Article 2). Cinq jours plus tard, devant l'évidence d'une propagation exponentielle du coronavirus, les décideurs politiques ont utilisé pour la première fois le terme « non-essentiel ». Au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie, les décideurs ont modifié la liste des essentiels et non-essentiels. Les décisions sur le caractère essentiel ou non d'une activité se sont apparemment faites au *feeling*, en estimant « ce qui était le plus logique » (Biermé, 2020, p.3).

Voilà qu'à présent myriade de travailleurs indépendants et leurs salariés, d'artistes, de commerçants et de chefs d'entreprises, voient le travail de leur vie, leur choix et parfois passion, leur gagne-pain qualifié de « non-essentiel ». « Psychologiquement, c'était très difficile. On n'en dort plus, on ne sait pas quoi faire et on attend des informations à la maison. Seule, alors que le café était souvent rempli, je me sentais inutile » (Winand citée par L.T., 2021).

Etiquette moralement particulièrement dure à porter voir stigmatisante, le « non-essentiel » sape le moral, choque et divise. « Pour l'estime de soi, la confiance en soi, l'effort

⁴ Hôtels-Restaurants-Cafés

qu'on demande à toute une population de réfléchir en commun, sur un ensemble, il n'y a rien de pire pour diviser les gens et les mettre en colère » (Zenatti citée par Paque, 2021)

Incontestablement, les contacts doivent être limités pour contenir la propagation du coronavirus. Il existe donc à présent deux catégories de « non-essentiels ». Le « non-essentiel » matériel qu'il est toujours possible de se faire livrer sans contact et le « non-essentiel » de contact qui est, lui, tout simplement interdit. Il aura fallu faire le plein de souvenirs... Car il sera plus difficile de s'en créer de nouveaux, sans aucun contact humain (Huon, 2020). « Le plus dur, finalement, c'est moralement : on voit des clients tout le temps, en temps normal, et là, il n'y a plus de lien social » (Cohart citée par Kasteel, 2021). « Les commerçants exclus du domaine de l'essentiel souffrent autant existentiellement qu'économiquement. Comment accepter que la pâte à tartiner soit plus essentielle que les œuvres de Balzac ou de Hugo ? » (Schoettl, 2021, p.108). Comment se faire à l'idée qu'il est meilleur ou plus juste de faire la file dans un supermarché bondé pour s'acheter une bouteille de vin que l'on boira seul chez soit plutôt que de la partager à la terrasse d'un restaurant avec des amis de longue date ? Non seulement la classification essentielle ou non-essentiel est difficile à comprendre par les différents acteurs concernés, mais en plus certains se retrouvent dans une catégorie un jour et dans l'autre le lendemain, c'est par exemple le cas des librairies. Ce qui ne fait qu'alimenter le questionnement autour de la pertinence des décisions gouvernementales. « Et pourquoi, à la Fnac, le rayon livres ouvert et celui des disques cadenassé ? Absurde n'est-il pas ! » (Vous avez dit « non essentiel » ?, 2020).

5.2.1. Le paradoxe et les parallèles des décisions en Belgique

Nous parlons ici de paradoxe dans le sens où soudainement, face à l'urgence de la situation et à la situation économique particulièrement difficile dans laquelle les mesures de lutte contre le coronavirus ont mis les travailleurs indépendants, les décideurs politiques ont opté pour une solution simple : verser à ceux dont l'activité a été jugée « non-essentielle » un revenu régulier en espèces, uniquement conditionné par l'arrêt de leur activité - ou la limitation de celle-ci - et non pas par une perte de revenu chiffrée.

Certes, il est aisé de faire le parallèle entre cette aide pour indépendants et le chômage temporaire des salariés, les deux étant liés à une diminution temporaire d'activité. Cependant, un des éléments qui nous amène à penser que l'exemple du droit passerelle Covid peut alimenter le débat autour de l'implémentation d'une politique d'allocation universelle est le

fait que nous avons pu observer – en plus des similitudes avec le concept d'allocation universelle – les mêmes levées de boucliers que lors des discussions autour du revenu de base inconditionnel. Certains qualifient en effet les mesures d'aide Covid pour les indépendants de « dangereuses, injustes et absurdes » (Jacquemart, 2020).

Afin d'illustrer cela, voici pour rappel et de manière non-exhaustive, différentes affirmations, résumées par Widerquist (2018), faites par les opposants à l'allocation universelle que nous avons évoquées dans la partie 1 de ce mémoire :

- Pas de réciprocité par rapport à la contribution du travail.
- L'exploitation : taxer les travailleurs au bénéfice des inactifs.
- Un bénéfice plus important pour les inactifs que pour les actifs.
- Une diminution trop importante de l'offre de travail des individus.
- Une telle politique serait impayable.
- Un bénéfice global moindre pour les individus aux bas-salaires que ce qu'ils n'auraient avec les politiques traditionnelles déjà mises en place.
- Une redirection indirecte des bénéfices vers d'autres acteurs que ceux visés par la politique (vers les propriétaires à la suite d'augmentations de loyers, vers les employeurs à la suite d'une diminution des salaires, etc.).

Dans une carte blanche publiée dans La Libre le 12 avril 2021, Gaëlle Jacquemart, avocate spécialisée en droit du travail et de la sécurité sociale semble reprocher au double droit passerelle de crise de 2021 qu'il soit accordé :

- Quels que soient les chiffres réalisés sur le mois de mars (période de réouverture et pour certains de forte affluence) ;
- Quel que soit le chiffre d'affaire réalisé par le take-away pour l'HoReCa ;
- Quel que soit le chiffre d'affaire déclaré en 2019 et les années antérieures ;
- Quels que soient les besoins de ces indépendants (Jacquemart, 2020).

Il nous semble pouvoir deviner ici un parallèle avec le caractère inconditionnel de l'allocation universelle. Même si Madame Jacquemart n'a probablement aucunement à l'esprit l'allocation universelle lorsqu'elle émet une objection au droit passerelle de crise, elle semble lui reprocher son inconditionnalité.

Toutefois, les parallèles ne s'arrêtent pas là. Pour elle, ces mesures sont dangereuses car, d'une part, les autorités « partent du postulat que tout indépendant gagne au moins 3 228,00 euros imposables en temps ordinaire [...]. Pourquoi encore travailler quand finalement les revenus de remplacement ouvrent plus de droit qu'un travail acharné ? » et d'autre part, « elles renforcent l'idée que contribuer au système ne sert à rien » (Jacquemart, 2020).

Elles sont également injustes car certains indépendants doivent continuer à travailler en gagnant moins de 3 228,00 euros ; les aides peuvent représenter un revenu plus important que les revenus de certains travailleurs salariés ; certains salariés ne touchent que 70% de leur salaire avec un plafond de 1 928,42 euros ; pour certains indépendants à hauts revenus ce montant est insuffisant pour couvrir leurs charges fixes alors que d'autres gagnent plus que d'ordinaire avec cette aide (Jacquemart, 2020).

En plus de toutes ces objections, Madame Jacquemart insiste sur le fait que ces aides ne sont pas soutenables et qu'il ne semble pas il y avoir eu de réflexion autour de leur financement.

Le secteur de l'HoReCa est un de ceux qui a subi – et subi encore à la rédaction de ces lignes – la fermeture obligatoire la plus longue. C'est donc également le secteur où les indépendants ont le plus bénéficié du droit passerelle de crise.

Fin 2020, l'Institut pour un développement durable (IDD) se penche sur une analyse comparative des revenus des indépendants du secteur HoReCa avant et pendant Covid, avec et sans droit passerelle. Le constat émeut le secteur : « Parmi les restaurateurs, traiteurs et cafetiers, 45% touchent, avec le droit passerelle, un revenu brut supérieur au revenu imposable qu'ils percevaient normalement s'ils pouvaient continuer à exercer leur activité » (Lauwers, 2020, p.1). Ce pourcentage grimpe jusqu'à 79% en cas de double droit passerelle (Lauwers, 2020). Philippe Defeyt, président de l'IDD et pourtant militant pour une allocation universelle, critique le droit passerelle de crise. « Mon intention n'est certainement pas d'agresser les indépendants [...] mais je ne veux pas que les uns paient pour les autres » (Defeyt cité par Lauwers, 2020, p.1). Il ajoute qu'il faut « un système cohérent, juste, solidaire et contributif car si on introduit une nouvelle protection pour les indépendants, il faudra aussi un système de contribution pour la financer » (Defeyt cité par Lauwers, 2020, p.2).

Nous retrouvons donc bien des objections au droit passerelle de crise semblables à celles faites pour l'allocation universelle :

- Une non-réciprocité.
- Un avantage pour les inactifs par rapport aux actifs.
- Une diminution éventuelle de l'offre de travail.
- Un bénéfice global moindre.
- Une redirection des bénéfices vers d'autres acteurs que ceux visés.
- Une telle politique serait impayable.

Nous pouvons nous interroger différemment à ce sujet : est-il normal que des individus gagnent moins de 1 291,69 euros bruts alors qu'ils contribuent pourtant, par leur travail et leur esprit d'entreprise, à financer l'Etat et donc la société via la TVA⁵, l'ONSS⁶, l'impôt ? Imaginons que certains n'aient pas spécifiquement besoin de cette aide financière, ne sont-ils pas pour autant empêchés de travailler, interdits même de le faire ? Perdent-ils uniquement de quoi subsister financièrement ? Ne perdent-ils pas également leur bien-être psychologique et social ? Comment payer cela ? Un indépendant a-t-il droit aussi facilement qu'un salarié au chômage ou à l'allocation d'intégration du CPAS⁷ quand il est chef d'entreprise ?

Le coronavirus a changé la donne en matière de protection sociale des indépendants. « Le droit passerelle considéré par certains comme *l'allocation de chômage pour les travailleurs indépendants* était tout simplement impensable il y a un an » (Samyn, 2020, p.5). Une autre sortie médiatique ayant fait grand bruit est celle du CEO de la banque Belfius, Marc Raisière :

Bien sûr qu'il y aura des faillites ! Mais n'avions-nous pas trop de cafés et de restaurants en Belgique ? Etaient-ils tous rentables ? Etaient-ils tous viables, sans avoir recours au noir ? J'ai bien conscience de parler très crûment mais les économies ont de temps à autre besoin d'une vague d'assainissements. Les entreprises zombies (*ces entreprises dont les actifs ne couvrent pas les dettes, Ndlr*) vont disparaître. Est-ce

⁵ Taxe sur la valeur ajoutée

⁶ Office National de Sécurité Sociale

⁷ Centre Publique d'Action Sociale

grave ? Pour leur propriétaire et leur personnel, certainement, mais pas pour l'économie. D'autres naîtront sur leurs cendres. De nouvelles activités se créeront (Raisière cité par Claerhout, 2021).

Cette déclaration fait écho à notre section 5.2. sur le caractère essentiel ou non d'une activité. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, « nous contribuons tous à la coopération sociale, dans une solidarité de fait qui, pour n'être pas toujours immédiatement apparente, n'en est pas moins réelle » (Hunyadi, 2015, p.32).

Dans son intervention, Marc Raisière fait preuve d'un cynisme qui, s'il peut être choquant, n'en est pas moins courant quand il s'agit de juger de l'utilité d'un individu, au travers son activité, de sa contribution à la société. Cependant, « personne n'a le droit de s'arroger un pouvoir de définition à priori sur ce qu'est une contribution utile à la société » (Hunyadi, 2015, p.32).

Certes, le CEO de Belfius – banque belge ironiquement sauvée par l'Etat belge en 2011 avec 4 milliards d'euros d'argent publique (Belga, 2014) et aujourd'hui détenue à 100% par l'Etat belge (Belfius, n.d.) et donc ses citoyens – s'adonne ici à ce jugement envers des entreprises (e.g. : des restaurants, des cafés, des traiteurs, etc.) et à posteriori. Néanmoins, en plus d'évoquer l'inutilité contributive d'un secteur souvent stigmatisé – dans le cadre de la crise du coronavirus et historiquement par rapport à la fraude – Monsieur Raisière juge en réalité le travail et la contribution de nombreux individus, indépendants et salariés de petites entreprises.

Pour un indépendant, la frontière entre vie privée et vie professionnelle est particulièrement poreuse, la vie de la personne physique s'entremêlant sans cesse avec celle de la personne morale. Certains utilisent le droit passerelle de crise perçu pour l'injecter dans leur société (Pigeons, O. N. P. D., 2020), d'autres ne déclarent pas de revenu durant une année plus difficile et ne prélèvent que ce dont ils ont besoin au jour le jour, via leur compte courant⁸, afin de ne pas ajouter de charge à leur entreprise. Les calculs effectués par l'IDD ne tiennent probablement pas compte de ces éléments ; les jugements portés par Monsieur Raisière et l'analyse de Madame Jacquemart non plus.

⁸ Compte courant débiteur = dette du gérant envers la société ; compte courant créditeur = dette de la société envers le gérant.

Enfin, il nous semble évident que juger de la contribution d'un individu à la société est impossible. Ajouter de surcroît que le niveau d'aide qui lui est octroyé est trop conséquent n'est pas logique non plus. Pendant la pandémie, l'immense majorité de la population a vu sa vie bouleversée et ses libertés restreintes. Pourquoi tout le monde n'aurait-il pas eu droit à une aide compensatoire ? Qu'il travaille ou non ? Parce qu'il aura fallu parer aux interdictions de travailler, certes. Mais ceux qui sont autorisés à travailler vivent-ils dans des conditions identiques à l'avant-Covid ? Ne doivent-ils pas être compensés également d'une certaine manière ? Nous nous interrogeons de savoir dans quelle mesure une allocation universelle préexistante à la crise du coronavirus n'aurait pas permis de faciliter cette période pour l'entièreté de la population...de parer plus facilement à l'imprévisible...

Lors de certaines phases des mesures gouvernementales pour lutter contre le coronavirus certains magasins qualifiés de « non-essentiels » ont pu ouvrir leurs portes, mais uniquement sur rendez-vous. Le Syndicat neutre pour indépendants (SNI) indique que les commerçants sont remontés contre la concurrence déloyale de la grande distribution. En effet, les commerces non-essentiels ne peuvent vendre que sur rendez-vous alors que la grande distribution ne connaît pas de restriction par rapport à ses rayons de produits qualifiés de « non-essentiels » (Bosseler, 2021).

Un des arguments en faveur du revenu universel est celui du partage des ressources (naturelles) auquel chacun a droit (Birnbaum, 2016). Dans *La Justice agraire* (1796), Thomas Paine, un des premiers à évoquer l'idée de l'allocation universelle, évoque comme justification de sa mise en œuvre une indemnisation de l'appropriation par certains de la terre appartenant pourtant à tous (Cholet, 2014). En temps de crise, certaines entreprises (e.g. Amazon, la grande distribution, etc.) réalisent des bénéfices substantiellement supérieurs par rapport à la situation pré-pandémique quand d'autres, en réalisent beaucoup moins voire plus du tout. Ne pourrait-on pas faire ici un parallèle avec cet argument du partage des ressources, ce surplus auquel tous peuvent aspirer ? N'aurait-il pas fallu redistribuer à tous cette part de surprofit, émanant des pans considérés comme essentiels de l'économie, réalisé au détriment de ceux interdits d'exercer leur profession ou d'offrir leurs services ? Ceci aurait par exemple pu être mis en place au travers d'une taxe sur les bénéfices supplémentaires directement liés à la crise du coronavirus réalisés par certaines entreprises qui auraient alors pu être redistribués à celles et ceux qui ont été négativement impactés.

6. Une allocation universelle en Belgique ?

Pour André Gorz, philosophe, le monde du travail est en pleine mutation. Les gens ne veulent plus s'identifier à leur travail, ne sont plus prêts à sacrifier leur vie pour leur profession. Leur emploi idéal doit être intéressant, avoir un sens, être utile. Si ce n'est pas le cas, il aura la fonction basique de gagne-pain dont ils pourront idéalement en changer facilement, à leur guise. Il prédisait l'arrivée de temps difficiles, mais ouvrant la voie des possibles à l'émancipation, la réduction du temps de travail et la possibilité, pour tout individu, de vivre plusieurs vies tant parallèlement que successivement. D'abord opposant à l'allocation universelle, jugeant cette politique comme étant trop libérale et risquant de faire baisser les salaires des individus – comme le capitalisme l'avait fait, d'après lui, au travers des diminutions de salaires visant à augmenter la durée du travail en le rendant indispensable à la survie des individus – il finit par y adhérer à la fin de sa vie (Hunyadi, 2021).

En nous imprégnant de la vision de Gorz – et des différents éléments abordés jusqu'ici dans ce travail – sur la nécessité d'épanouissement des individus, de l'autonomie individuelle et collective et de la possibilité d'un futur dans lequel un champ d'activités différent peut s'épanouir aux côtés du capitalisme au travers de buts non-économiques mais culturels, associatifs, humainement enrichissants et socialement productifs se développant en dehors de l'activité du travail, nous pouvons imaginer pourquoi il finit par adhérer à l'idée de l'allocation universelle.

L'essentiel de la production de richesses se jouerait donc en dehors de l'emploi. Entre les figures de la cigale insouciant et de la fourmi industrieuse, Moulrier-Boutang en interpose une troisième, celle de l'abeille : son travail de pollinisation ne crée pas de valeur directe, mais aucune production ne pourrait exister sans lui. De même, chacun, par ses activités quotidiennes les plus anodines, participe indirectement à l'économie (Chollet, 2014, p.69).

En Belgique, toutes ces activités qui ont été jugées de « non-essentiels », qu'elles soient de nature économique, représentant ainsi le travail de certains, ou non-économiques ne sont pour autant pas nécessairement socialement ou humainement non-productives. Les indépendants, dont nous avons parlé jusqu'ici, ont vu leur activité jugée non-essentielle et parfois même économiquement non-productive. Et pourtant, leur travail, leur activité peut très

bien être leur emploi idéal, qu'ils ont d'autant plus probablement choisi de par leur statut caractéristique, qui fait sens pour eux et qu'ils jugent utile, tant pour eux-mêmes que pour leurs clients et la société en général.

Une allocation universelle pourrait, d'après-nous, permettre aux individus de vivre plusieurs vies, de préférer diminuer la durée de leur travail – ou non – et de faire le choix d'un emploi qui remplit les conditions modernes citées par Gorz : intéressant, utile et faisant sens.

« Le revenu d'existence n'a de sens que s'il n'exige ni ne rémunère rien » : il doit au contraire permettre la création « de richesses non monnayables » (Gorz cité par Chollet, 2014, p.69).

6.1. Saisir l'opportunité ?

Dans le cadre de ce travail, nous avons posé en avril 2021, dans un cadre informel, la question suivante à différents indépendants chefs d'entreprises en HoReCa : « *Est-ce que vous pratiqueriez votre activité d'indépendant différemment (ou continueriez à la pratiquer tout court) si vous aviez un droit passerelle pour toujours? Disons le droit passerelle simple, pas le double ?* »

#1 Yannick : - « Oui... je me le suis même déjà dit... Quand tu bosses et que c'est pas top le droit passerelle est quand même confortable... ».

#2 Laurent : - « Bien entendu que la vie serait différente si on avait un salaire universel. Je profiterais plus ».

#3 Damien : - « Je ne pense pas que j'arrêteraïs. D'ailleurs je n'ai pas l'impression que le taux d'occupation diminue quand les gens reçoivent un genre de salaire de base universel. Je pense que je serais plus serein à vrai dire. Moins stressé et moins susceptible de prendre des décisions dans l'urgence »

- « *Feriez-vous peut-être autre chose ?* »

Damien : - « Peut-être mais pas forcément. Enfin je ne pense pas que je me dirais « ha ok du coup je change de profession » parce que j'ai un revenu assuré, ce n'est pas vraiment lié pour moi. Dans la même idée, si j'héritais d'un appartement qui rapporte un loyer je ne changerais pas vraiment de vie non plus. C'est un revenu qui vient compléter, mettre du beurre dans les épinards. Je pense par contre que si j'étais salarié et que soudainement j'avais un revenu

[universel] j'envisagerais plus facilement de lancer une activité. C'est dur à dire sans être dans le cas mais, intuitivement, j'aurais moins peur de prendre un risque si je sais que je ne vais pas « crever la dalle » en cas de souci ».

D'autres indépendants témoignent dans la presse, comme Monsieur Wiliquet : « Oui, je m'en sors, je suis serein, avec ces aides, je peux voir venir [...] le plus dur, pour moi, c'est de ne pas voir grand monde » (Wiliquet cité par Pigeons, 2020).

Comme vu dans la partie 1 de ce travail, les expériences de mise en place de l'allocation universelle sont nombreuses et chacune d'entre elles amène sa pierre à l'édifice. Nous estimons que la crise du coronavirus a, d'une part, donné l'opportunité d'une expérience redistributive grande nature qu'il serait judicieux d'exploiter et, d'autre part, qu'elle est une occasion sans précédent d'amener le débat sur la place publique au travers de propositions politiques concrètes. Le Resilience Management Group a d'ailleurs formulé une proposition dans ce sens dans son plan Sophia, *un plan de transition pour la Belgique pour une relance durable post-Covid-19* : « Lancer le débat parlementaire pour le soutien ou revenu de base inconditionnel, qui ne limite pas d'autres droits (services publics, soins de santé...) » (Mazijn et al., 2020, p.35).

Nous l'avons vu, l'idée semble être accueillie plus favorablement par les citoyens en ces temps de Covid et les quelques témoignages recueillis vont dans le sens des arguments justifiant son implémentation. Les individus sont plus sereins, et prennent conscience de l'importance d'un filet de sécurité. Si une allocation universelle était implémentée, les indépendants que nous avons interrogés profiteraient plus de la vie, prendrait plus facilement des risques pour lancer de nouvelles activités, mais ne changeraient pas forcément fondamentalement leur travail, peut-être simplement leur manière de l'appréhender. Ces différents éléments nous semblent faire écho aux notions vues précédemment : avoir plusieurs vies, plus d'autonomie, s'épanouir autrement, etc.

Ces mesures d'aides, tel que le droit passerelle de crise, ont permis d'amortir le coup des mesures gouvernementales de lutte contre le coronavirus. Cependant, dans ce genre de situation de choc socio-économique, il existe toujours un décalage entre le moment où les individus entrent dans des difficultés conséquentes et celui où ils décident de faire appel à des aides supplémentaires comme celles proposées par exemple par le CPAS, notamment dû à un mécanisme de résilience où les individus s'adaptent à la situation au début, en demandant de l'aide aux proches et en puisant dans leurs réserves. Depuis le second confinement d'octobre 2020, les CPAS ont observé une augmentation de 5 à 10% des bénéficiaires du revenu

d'intégration sociale. Ils s'attendent à une augmentation de 30% d'ici fin 2022 (Hovine, 2021).

En France, une proposition de résolution a été votée à 100 votants contre 10 à l'Assemblée nationale pour l'étude du revenu universel, sans être un projet de loi en tant que tel il s'agit malgré tout d'une avancée significative. Cette proposition a réuni autour d'elle des politiciens allant du partis socialistes, à la droite des républicains en passant par le centre-droit. C'est aujourd'hui un sujet sur lequel tous les candidats à la présidence de la république devront se positionner, sur lequel il est possible de réunir des centaines de députés et que l'on passe donc d'un débat qui était encore il y a cinq ans considéré comme un peu *absurde* à un débat qui est maintenant *mainstream*. C'est véritablement un signe du temps et la pandémie a largement accéléré cette prise de conscience et ce, dans un esprit *transpartisan* qui est tout à fait souhaitable (Koenig, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]), 2021).

Philippe Defeyt propose de profiter de la crise du coronavirus pour introduire un revenu de base comme sixième plier de la sécurité sociale en Belgique. Selon lui, la crise actuelle renforce l'intérêt pour une telle politique. Entre autres, parce que cela créerait une base de revenu identique pour tous les individus, permettant de la sorte aux personnes ayant des revenus moins élevés de s'en sortir mieux financièrement et, au besoin, de pouvoir facilement relever le montant versé dans l'urgence [d'une situation identique à la crise actuelle] et équitablement (Defeyt, 2020).

En politique, les grands changements sociétaux apparaissent comme impossibles si l'on se concentre sur une échelle de temps classique, la vision à long terme semble souvent difficile à avoir. L'allocation universelle ne verra peut-être jamais le jour. Cependant, l'important en politique, c'est le *momentum*. La crise actuelle est l'occasion de mettre en œuvre une politique d'allocation universelle. Il est difficile de savoir si elle pourra être appliquée dès la sortie de crise. Néanmoins, l'important est qu'aujourd'hui, l'allocation universelle est devenue un sujet politique crédible. Il y a cinq ou six ans, en Belgique, on regardait cela comme un *clin d'œil sympa*, mais on voit aujourd'hui certains gouvernement lancer des projets crédibles allant dans ce sens, cela devient de plus en plus sérieux (Bouchez, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat], 2021).

7. Conclusion

Nous nous sommes interrogés sur la possibilité que les aides étatiques et régionales en Belgique, et plus précisément le droit passerelle de crise pour indépendants et, dans une moindre mesure, le chômage pour force majeure Covid, pourraient constituer des étapes transitoires vers une allocation universelle.

Il nous paraît en tout cas primordial, pour les défenseurs contemporains de l'allocation universelle, qu'ils soient, politiciens, philosophes ou économistes, de réaliser à quel point cette crise du coronavirus est, au travers des différents mécanismes redistributifs d'urgence qui ont été instaurés, une opportunité sans précédent à saisir à toute force pour enfin lui donner sa place de politique publique crédible.

Nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire, l'allocation universelle souffre d'un mal inhérent à sa caractéristique d'universalité qu'est celui de l'impossible expérimentation ; toute tentative de mise en place de projets pilotes et autres expériences d'allocation universelle étant systématiquement limitée par le nombre d'individus y participant. Dans ce contexte de crise, c'est véritablement un laboratoire à ciel ouvert qui s'offre à quiconque se donnera la peine d'analyser les effets, coûts et retombées des différentes aides de crise instaurées en prenant comme perspective l'angle de l'allocation universelle.

En plus de ces aides, des débats de fonds ont eu lieu autour du caractère essentiel ou non des activités des individus. Selon nous, ces débats autour du sens du travail et de la place des individus dans la société résonnent également fortement avec la notion d'allocation universelle et doivent s'intégrer pleinement aux réflexions encadrant le sujet. Ils sont d'autant plus importants que nous vivons, déjà avant la crise du coronavirus, dans un monde en mutations autour de l'automatisation, de l'uberisation, de la place du travail dans la vie de tout un chacun.

Enfin, et c'est d'après nous la clé pour tout qui aspire à voir l'allocation universelle comme politique publique future, il faut absolument qu'elle prenne sa place dans le débat public. Cette notion paraît encore, malgré les décennies de débats perpétuels, trop inconnue du grand public ou tout du moins trop floue et trop polarisée. La crise actuelle semble apporter de l'adhésion de la part des citoyens mais uniquement lorsqu'on les interroge sur le sujet en leur expliquant de quoi il advient. Au même titre que les documentaires sur les

plateformes de streaming vidéo grand public sur le réchauffement climatique et l'importance des océans, l'allocation universelle mériterait une publicité bien plus grande pour pouvoir prendre sa place dans le débat collectif – et non plus uniquement dans les sphères intellectuelles restreintes – comme une des solutions possibles pour le monde d'après.

8. Bibliographie

- Belfius. (n.d.). *Structure du groupe*. Retrieved April 21, 2021, from [https://www.belfius.be/about-us/fr/corporate-governance/structure-groupe#:~:text=Belfius%20est%20%C3%A0%20la%20fois,Investissement%20\(SFPI%2DFPIM\)](https://www.belfius.be/about-us/fr/corporate-governance/structure-groupe#:~:text=Belfius%20est%20%C3%A0%20la%20fois,Investissement%20(SFPI%2DFPIM)).
- Belga. (2014, November 30). Belfius: L'Etat belge a payé 1 à 2 milliards de trop. *La Libre*. <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/belfius-l-etat-belge-a-payé-1-a-2-milliards-de-trop-52e9f8063570d7514c2cfedc>
- Belga. (2021, March 18). Coronavirus : plus de 3,9 milliards pour le droit passerelle aux indépendants. *RTBF Info*. https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_coronavirus-plus-de-3-9-milliards-pour-le-droit-passerelle-aux-independants?id=10722180
- Beyers, T., Burnel, V., Coenen, A., Gilbert, V., & Jacobs, A. (2020). THE END OF THE WORLD AS WE KNOW IT? L'IMPACT DE L'EPIDEMIE DE COVID-19 SUR LE MARCHE DU TRAVAIL BELGE. *Revue belge de sécurité sociale*, 41-64.
- Biard, B., Govaert, S., & Lefebvre, V. (2020). Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de Covid-19 (mars-mai 2020). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (12), 5-130.
- Biermé, M. (2020, November 2). Coronavirus: définir les commerces «non-essentiels», un casse-tête politique. *Le Soir Plus*. <https://plus.lesoir.be/335335/article/2020-11-02/coronavirus-definir-les-commerces-non-essentiels-un-casse-tete-politique>
- Birnbaum, S. (2016). Basic income. In *Oxford Research Encyclopedia of Politics*.
- Bonifas, C. (2019, March 8). « Le revenu de base est passé de l'utopie philosophique à une possibilité concrète ». *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/03/08/le-revenu-de-base-est-passe-de-l-utopie-philosophique-a-une-possibilite-concrete_5433331_3232.html
- Bosseler, J. (2021, April 2). *Ces commerçants furieusement tentés de fermer complètement*. *Le Soir Plus*. <https://plus.lesoir.be/364388/article/2021-04-02/ces-commerçants-furieusement-tentes-de-fermer-complètement>
- Bouchez, G.-L., Hamon, B., Koenig, G. & Strauch-Bonart, L. (2021, March 4). *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]. Mouvement Réformateur et Centre Jean Gol.

- L'Allocation Universelle, Online, Belgique.
https://www.facebook.com/watch/live/?v=524351512296341&ref=watch_permalink
- Bregman, R. (2017). *Utopies réalistes*. Média Diffusion.
- Caputo, R. K., & Liu, L. (Eds.). (2020). *Political Activism and Basic Income Guarantee: International Experiences and Perspectives Past, Present, and Near Future*. Springer Nature.
- Chollet, M. (2014). Imaginer un revenu garanti pour tous. *Maniere de voir*, (8), 65-65.
- Claerhout, P. (2021, January 14). Marc Raisière (CEO de Belfius) tire les leçons de 2020: "Un plan de relance ne peut réussir que si tout le monde y adhère." *Site-Trends-FR*.
https://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/marc-raisiere-ceo-de-belfius-tire-les-lecons-de-2020-un-plan-de-relance-ne-peut-reussir-que-si-tout-le-monde-y-adhere/article-normal-1379583.html?cookie_check=1618925544
- Coppi, D. (2020 February 8), Le MR au tournant de l'allocation universelle, Miller sur la route. *Le Soir*. <https://plus.lesoir.be/353675/article/2021-02-08/le-mr-au-tournant-de-lallocation-universelle-miller-sur-la-route>
- De Maesschalk, V., & Geeraert, M. (2020). Extension temporaire du droit passerelle en tant que filet de sécurité financière pour les indépendants confrontés à une perte de revenus à la suite de la crise du coronavirus. *Revue belge de sécurité sociale*, 41-64.
- Defeyt, P. (2020). Coronavirus et (re)distribution des revenus. Institut pour un Développement Durable.
- Dermine, E., & Dumont, D. (2020). Le droit social face à la crise du COVID-19: panser le présent et penser l'après.
- Dive, A. (2020 July 11), Une allocation universelle ou un renforcement de la Sécu. *La Libre*.
<https://www.lalibre.be/belgique/societe/l-allocation-universelle-est-elle-vraiment-efficace-pour-lutter-contre-la-pauvrete-5f097260d8ad5801ea604ef7>
- Ferrand, A. (2021). Les chemins de traverse du revenu universel. *EcoRev'*, (1), 155-166.
- Hovine, A. (2021, March 16). Fin 2022, les CPAS devront aider 30% de personnes en plus chaque mois: "Les indépendants n'ont plus. . . *LaLibre.be*.
<https://www.lalibre.be/belgique/societe/coronavirus-fin-2022-les-cpas-devront-aider-30-de-personnes-en-plus-chaque-mois-604fbc9b7b50a60517b1456f>

- Hrywna, M. (2020, May 18). *Universal Basic Income Getting More Notice In Wake Of COVID-19 Crisis*. TheNonProfitTimes.
<https://www.thenonproffitimes.com/news/universal-basic-income-getting-more-notice-in-wake-of-covid-19-crisis/>
- Hunyadi, M. (2015). Une autre idée de la coopération: la philosophie sociale de l'allocation universelle. *A contrario*, (1), 25-33.
- Hunyadi, M. (2021). LTRAV2250. *Philosophie du Travail*. UCLouvain.
- Huon, J. (2020, November 2). Coronavirus – «La vie en pause, saison 2, jour 3: le superflu. *Le Soir Plus*. <https://plus.lesoir.be/335377/article/2020-11-02/coronavirus-la-vie-en-pause-saison-2-jour-3-le-superflu>
- Kasteel, J. (2021, March 15). Il y a un an, les bars et cafés fermaient: "On ne s'attendait pas à ce que ça soit pour si longtemps." *DH Les Sports* +.
<https://www.dhnet.be/regions/charleroi/il-y-a-un-an-les-bars-et-cafes-fermaient-on-ne-s-attendait-pas-a-ce-que-ca-soit-pour-si-longtemps-604b46e17b50a6051780ddef>
- Lallemant, C., (2020 October 26), Peter De Keyzer : « Relancer l'idée d'une allocation universelle serait une bonne chose ». *Trends Tendances*.
<https://trends.levif.be/economie/politique-economique/peter-de-keyzer-relancer-l-idee-d-une-allocation-universelle-serait-une-bonne-chose/article-normal-1349809.html>
- Lauwers, M. (2020, November 19). Dans l'horeca, 45% des indépendants gagnent plus grâce au droit passerelle. *L'Echo*. <https://www.lecho.be/entreprises/alimentation-boisson/dans-l-horeca-45-des-independants-gagnent-plus-grace-au-droit-passerelle/10266335.html>
- Loi modifiant la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants et l'arrêté royal du 8 janvier 2017 portant exécution de la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des indépendants (J.O. 2 MAI 2019).
- Maniquet, F. (2020 October 26), Les experts de l'UCLouvain vous répondent: "Une allocation universelle, étape par étape". *Le Vif*. <https://www.levif.be/actualite/belgique/les-experts-de-l-uclouvain-vous-repondent-une-allocation-universelle-etape-par-etape/article-normal-1298821.html>

- Mazijn, B., Roland, M., Holemans, D., & Van Ypersele, J. P. (2020). Le plan 'Sophia': un plan de transition pour la Belgique pour une relance durable post-covid-19.
- Monsebraaten, L. (2020, April 25). Opportunity knocks for basic income backers. *Toronto Star*, 8.
- Nettle, D., Johnson, E., Johnson, M., & Saxe, R. (2021). Why has the COVID-19 pandemic increased support for Universal Basic Income?. *Humanities and Social Sciences Communications*, 8(1), 1-12.
- Paque, P. (2021, January 30). Julie Zenatti: “On est non essentiel mais utile.” *LaLibre.be*.
<https://www.lalibre.be/culture/musique/julie-zenatti-on-est-non-essentiel-mais-utile-60158c5ad8ad5844d1b76c6f>
- Patel, S. B., & Kariel, J. (2021). Universal basic income and covid-19 pandemic. *BMJ*, n193.
<https://doi.org/10.1136/bmj.n193>
- Pigeons, O. N. P. D. (2020, November 27). *Aides aux indépendants : trois professionnels de l'Horeca osent dire la vérité !* RTBF Info.
https://www.rtbf.be/info/societe/onpdp/detail_aides-aux-independants-trois-professionnels-de-l-horeca-osent-dire-la-verite?id=10639601
- Samyn, P. (2020). La réponse de la protection sociale à la pandémie de Covid-19, Avant-propos. *Revue belge de sécurité sociale*, 5-6.
- Stevens, M., & Paz, I. G. (2021, March 18). Two Months Ago, \$1,000 a Month Per Person Seemed Crazy. Not Now. *The New York Times*.
<https://www.nytimes.com/2020/03/18/us/politics/universal-basic-income-andrew-yang.html>
- Struyven, L., Vandekerkhove, T., & Goesart, T. (2020). Baisse du chômage temporaire en mai: baisse en volume plus importante qu'en personnes. *Dynam Flash Corona* 4.
- T., L. (2021, March 14). Un an de Covid à Neufchâteau : “J’ai vendu ma voiture”, explique Sylviane, gérante du The New. *DH Les Sports* +.
<https://www.dhnet.be/regions/luxembourg/un-an-de-covid-a-neufchatteau-j-ai-vendu-ma-voiture-explique-sylviane-gerante-du-the-new-604b8b019978e2410fa0004f>
- The Basic Income Earth Network. (n.d.). *The Basic Income Earth Network*. BIEN. Retrieved 2021, from <https://basicincome.org/>

- Torry, M. (Ed.). (2019). *The Palgrave International Handbook of Basic Income*. Palgrave Macmillan.
- Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2019). *Le revenu de base inconditionnel: une proposition radicale*. La Découverte.
- Vandamme, P. E. (2020). Revenu universel (version académique).
- Vanderborght, Y., & Van Parijs, P. (2005). *L'allocation universelle*. Paris: La découverte.
- Vleminckx, K. (2020). La sécurité sociale comme stabilisateur socio-économique pendant la crise de Covid-19 : Conclusion générale. *Revue belge de sécurité sociale*, 295-310.
- Vous avez dit “non essentiel” ? (2020, November 25). *La Libre*, 13.

Note d'articulation

Dans ce travail, nous avons tout d'abord tenté d'identifier les objectifs d'une politique publique d'allocation universelle, tant au travers des objectifs fixés par différents chercheurs et organismes que par le biais d'expériences d'implémentation et de projets pilotes que via des arguments des partisans et opposants à l'instauration d'un système d'allocation universelle et des effets supposés s'y attachant.

Concomitamment à nos observations, nous estimons qu'une des raisons pour laquelle le débat autour de l'allocation universelle existe depuis tant d'années, mais qu'elle n'a jamais été adoptée comme politique publique, est probablement que ce système redistributif remet en question l'entière des systèmes existants et repose sur des considérations philosophiques qui ne peuvent pas faire l'objet de vérifications expérimentales. Elle va à l'encontre de l'idée de la contribution financière des individus à la collectivité. Or, nous l'avons vu, la contribution des individus à la société ne s'arrête pas à leur participation à celle-ci par l'exercice d'un emploi rémunéré.

Au-delà de la résistance au changement inhérente à chaque individu ou organisation, entraînant probablement une certaine frilosité politique à l'égard de la mise en œuvre d'une telle politique, la complexité de la question de l'allocation universelle et le manque de consensus autour de sa réalisation en tant que politique publique, réside probablement également dans la grande diversité de « types » d'allocation universelle potentiels, la multitude de montants envisageables et les différentes caractéristiques socio-économiques des Etats ou régions où elle pourrait être envisagée.

Comme nous l'avons dans les expériences et projets pilotes mis en œuvre, les ramifications complexes en aval de la simple décision d'envisager l'implémentation d'un revenu de base inconditionnel sont infinies et vont totalement à l'encontre de l'intuitive simplicité d'un système qui redistribuerait à chaque individu un même montant en espèces, régulièrement, inconditionnellement et universellement. De surcroît, une allocation universelle « forte » – qui serait d'un montant substantiel et remplacerait la presque totalité des aides redistributives préexistantes – impliquerait, en Belgique par exemple, la réforme de toute une série d'administrations et de services publics qui emploient des dizaines de milliers de fonctionnaires.

Certes, la simplification administrative induite par une telle politique publique amènerait probablement à l'obsolescence de nombreux postes de fonctionnaires – ou tout du

moins de tâches leur incombant – dans nombre de services publics (e.g. : les allocations familiales, la mutuelle, le contrôle et suivi des demandeurs d'emploi, etc.) néanmoins, ces personnes bénéficieraient également d'une telle allocation. Il nous semble dès lors, d'une part, envisageable que leurs missions soient redirigées vers d'autres pans de la vie publique et, d'autre part, qu'ils aient, au même titre que leurs concitoyens, accès à une plus grande flexibilité dans l'organisation de leurs vies et parcours professionnels. Une réduction de leur temps de travail dans leur emploi actuel pourrait également être totalement compensée financièrement par l'allocation universelle dont ils bénéficieraient.

Nous sommes bien conscients d'ouvrir ici un autre débat d'une grande importance en Belgique, le statut particulier des fonctionnaires statutaires et, plus largement, l'existence de différents statuts d'emploi, et qu'il ne s'agit pas de l'objet de notre travail. Cependant, si d'aventure un projet de politique publique d'allocation universelle venait à entrer sérieusement dans les débats politiques et publics en Belgique, il nous paraît intéressant qu'il soit couplé aux débats existants autour du statut unique. En effet, et nous l'avons observé dans notre seconde partie au travers des aides Covid différenciées en fonction du statut d'emploi des individus, salariés et indépendants, les différents statuts d'emploi en Belgique impliquent également une complexification administrative qui nécessite des adaptations spécifiques à chaque statut quand il est, par exemple, question d'apporter de l'aide aux individus lors de périodes de crise comme celle que nous traversons actuellement. Or, l'universalité de l'allocation universelle risquerait, d'après nous, de se heurter aux différences existantes au niveau de la protection sociale liées aux caractéristiques des différents statuts d'emploi en Belgique.

Ensuite, si toutes les expériences et projets pilotes de mise en place d'une allocation universelle apportent leur pierre à l'édifice – pour peu qu'elles suivent un processus scientifique rigoureux via, entre autres, des objectifs prédéfinis précis, l'utilisation de groupes contrôles et d'outils de mesurabilité pertinents – elles ne pourront jamais rapporter l'entièreté des effets, tant micro-économiques que macro-économiques potentiels sur le long terme. Ces expériences souffrent systématiquement d'échantillons trop restreints et d'une durée d'expérimentation trop courte.

L'expérimentation idéale serait celle pour laquelle ni l'argent, ni le temps, ni la volonté politique ne seraient des obstacles pour les chercheurs. Cette situation utopique leur permettrait de tester réellement les effets d'une allocation universelle sur une nation entière. Il faudrait également que toute l'humanité partage la volonté de tester l'allocation universelle et

que cette volonté soit maintenue sur des générations. Tout ceci est malheureusement impossible même si une expérience sous ces conditions bénéficierait d'un design qui résoudrait la totalité des problèmes empiriques liés à l'expérimentation de l'allocation universelle. Tous ces effets sur les répercussions éventuelles sur les communautés et l'économie sur le long-terme ne viendraient plus obscurcir la pertinence des expériences et projets pilotes menés à travers le monde qui souffrent cruellement d'un manque de taille d'échantillons et d'une durée trop courte. Une solution plus réalisable à l'expérimentation d'une telle politique serait d'introduire une allocation universelle à l'échelle d'une nation en sacrifiant cependant la possibilité de contrôler la totalité de l'expérience mais en permettant malgré tout d'observer tous les effets d'une allocation universelle à l'échelle de sa réalisation désirée dans des conditions réelles (Widerquist, 2018).

Ce sont les raisons qui nous ont mené à suggérer que les défenseurs de l'allocation universelle – voire même ses opposants – saisissent l'incroyable potentialité qu'apportent les multiples systèmes d'aides financières d'urgence instaurées à travers le monde durant la crise actuelle du coronavirus. Un nombre sans précédent d'individus a en effet bénéficié de revenus pouvant s'apparenter, sous certaines facettes, à une allocation universelle. Il serait pertinent, selon nous, d'en mesurer les effets, même à posteriori, sous l'angle de l'allocation universelle afin d'apporter de nouveaux éléments aux débats prolifiques encadrant notre sujet.

Nous pourrions nous interroger sur la pertinence d'envisager l'implémentation d'une allocation universelle en Belgique. Les systèmes redistributifs actuels n'y sont-ils pas efficaces ? La Belgique n'est-elle pas un pays où la protection sociale est forte, la pauvreté faible et le bien-être élevé ? Qu'apporterait de plus une allocation universelle ?

Comme évoqué dans la première partie de ce travail, les effets théoriques et objectifs d'une politique d'allocation universelle diffèrent en fonction du type de protection sociale et du système redistributif préexistant dans le pays qui désire l'implémenter. En Belgique, nous pouvons considérer que l'assistance sociale procure des bénéfices relativement adéquats et une couverture substantielle. Dans cette situation, Gentilini et ses collègues (2019), suggèrent qu'une allocation universelle pourrait être mise en place dans le but de s'attaquer aux situations particulières d'individus qui passent à travers les mailles de l'éligibilité, de l'accès ou de la couverture dans le système antérieur. Ils ajoutent que, dans ce genre de configuration socio-économique, les objectifs d'une politique de revenu de base devraient probablement être autres que la réduction de la pauvreté mais pourraient par exemple être d'aider à

solutionner l'insécurité liée à l'automatisation des emplois ou la redistribution d'un dividende social.

Nous tirons également de nos recherches que, si certaines dimensions comme la réduction des inégalités ou l'amélioration de l'efficacité des transferts ne sont pas systématiquement mesurées ou que des changements sur celles-ci ne sont pas observés, d'autres, comme le bien-être des individus, la santé, l'éducation et la participation au marché du travail le sont plus souvent. Le bien-être des individus, leur santé et leur éducation sont globalement impactés positivement par un système d'allocation universelle. Quant à la participation au marché du travail et le taux de chômage, des dimensions pour lesquelles les effets potentiellement négatifs font partie des plus grandes craintes des opposants à l'allocation universelle, elles semblent être plus souvent impactées positivement que négativement.

De plus, l'adhésion des individus à un système redistributif sous la forme d'une allocation universelle est plus forte que pour les systèmes classiques. Intuitivement, la logique derrière ceci semble implacable : les individus qui contribuent au financement du système redistributif l'accepteront probablement plus facilement s'ils en bénéficient également et dans une proportion identique à celle de leurs compatriotes. Donner, alors que seuls les autres reçoivent, semble moins aisément acceptable que donner et recevoir la même chose que tous, même si la contribution financière, au travers de l'impôt progressif en Belgique par exemple, n'est pas identique. Nous pouvons ajouter à ceci la problématique de la stigmatisation à laquelle certains font face à cause de leur choix ou des impondérables accidents de la vie qu'ils subissent ou celle du jugement du caractère contributif de l'activité de certains.

Reposons-nous la question : pourquoi implémenter un tel système en Belgique si celui qui existe actuellement, remplit ses objectifs ? Si, toute chose étant égale par ailleurs – c'est-à-dire si, par exemple, le système redistributif d'une allocation universelle n'est pas plus efficace économiquement ou ne lutte pas d'avantage contre la pauvreté – l'implémentation de l'allocation universelle a le potentiel de renforcer, l'adhésion au système redistributif, le bien-être, le sentiment de sécurité socio-économique et de diminuer la stigmatisation évoquée plus haut, ne mérite-t-elle pas alors d'entrer dans le débat public ?

En Belgique, la multitude de démarches à effectuer et le contrôle réalisé sur les demandeurs d'emploi et allocataires sociaux sont tel que leurs statuts respectifs deviennent rapidement une profession à temps-plein. Il est parfois dangereux pour ceux-ci de travailler,

ne fût-ce qu'un jour sur le mois, même bénévolement, car ils risqueraient de perdre leurs allocations. (Bouchez, *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]), 2021).

Enfin, nous restons convaincus que les débats autour de l'implémentation d'une allocation universelle ne cesseront jamais tant qu'un test en condition réelle n'aura pas été effectué. Nous pensons par ailleurs que les arguments philosophiques et économiques avancés par les partisans et opposants à un tel système, s'ils ont le mérite d'exister et d'alimenter les discussions autour d'un tel projet, ne peuvent en aucun cas être un frein à des expérimentations scientifiques rigoureuses qui trancheront la pertinence de l'implémentation d'un tel système dans une région ou un Etat donné. Or, ces expérimentations scientifiques rigoureuses doivent impliquer des échantillons de taille importante et être d'une durée significative qui permettent d'observer réellement les effets sur le long terme d'une telle politique et dépendront donc de la volonté politique, au-delà du terme d'une législature, indispensable à leur déroulement.

Gorz prédisait l'arrivée de temps difficiles qui ouvriraient cependant la voie des possibles à l'émancipation, la réduction du temps de travail et la possibilité pour chacun de vivre plusieurs vies parallèles ou successives (Hunyadi, 2021). La crise actuelle du coronavirus ne pourrait-elle pas être considérée comme ces « temps difficiles » ?

Pourquoi, écarter l'idée de la mise en place d'un système qui rendrait potentiellement les gens plus heureux et plus libres, sous le simple prétexte que « le système actuel fonctionne » ? Encore faut-il que ce « fonctionnement » soit avéré.

L'être humain est un explorateur de nature, notre société en changements, notre Monde en mutation mérite que de telles solutions soient réellement envisagées et que les discussions les encadrant s'extirpent des sphères restreintes des penseurs, théoriciens, philosophes et économistes. Et prennent place dans le débat public avec l'appui d'une expérimentation scientifique minutieuse faisant fi de toute subjectivité et permettant ensuite seulement une prise de décision articulant les aspects philosophiques, économiques, sociologiques, technologiques, environnementaux, etc.

Bibliographique

- Bouchez, G.-L., Hamon, B., Koenig, G. & Strauch-Bonart, L. (2021, March 4). *L'Allocation Universelle* [Conférence-Débat]. Mouvement Réformateur et Centre Jean Gol.
L'Allocation Universelle, Online, Belgique.
https://www.facebook.com/watch/live/?v=524351512296341&ref=watch_permalink
- Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemstov, R. (2019). *Exploring universal basic income :A guide to navigating concepts, evidence, and practices*. World Bank Publications.
- Hunyadi, M. (2021). LTRAV2250. *Philosophie du Travail*. UCLouvain.
- Widerquist, K. (2018). *A critical analysis of basic income experiments for researchers, policymakers, and citizens*. Springer International Publishing.

